



HAL
open science

La numérisation ou la construction d'une mémoire virtuelle

Camille Meyer

► **To cite this version:**

Camille Meyer. La numérisation ou la construction d'une mémoire virtuelle. domain_shs.info.docu. 2005. mem_00000378

HAL Id: mem_00000378

https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000378v1

Submitted on 18 Jun 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Camille Meyer

DESS Conseil éditorial et gestion des connaissances numérisées.

Mémoire de DESS, sous la direction de Monsieur Emmanuel Paris.

La numérisation ou la construction d'une mémoire virtuelle.

Université Paris IV, Sorbonne



Sommaire

Avant-propos	5
Préambule	8
Introduction	9
I La numérisation comme mémoire.	11
A. L'improbable alliance de la mémoire et de la technique.....	11
B. La technique comme externalisation de la mémoire.	12
1. La technique au risque de l'oubli.	12
2. Mémoire perdue, savoir trouvé.	13
C. La mémoire virtuelle comme prothèse de la mémoire humaine.	14
II Construire la mémoire virtuelle.....	16
A. Les trois dimensions de la mémoire virtuelle.....	17
B. La dimension technique de la numérisation	19
1. De la nature de la numération	19
2. Mode image, mode texte.	20
3. La numérisation en toutes lettres.....	22
C. L'enjeu économique de la numérisation du patrimoine.	24
D. Quelle bibliothèque virtuelle ?	25
III De la mémoire virtuelle au devoir de mémoire.....	30
A. La réalisation du catalogue numérique du fond d'archives de tracts du C.D.J.C.	31
1. La situation initiale.	32
2. Quel classement ?.....	32
Le plan de classement	33
2. La cotation des tracts.....	41
3. La numérisation des tracts.....	41
3.1. Mode texte ou mode image ?	42
3.2. Le problème du « nommage » des fichiers informatiques.	43
3.3. Le format des fichiers numériques.	44
3.4. Quelle résolution ?	45
4. La gestion des images numériques.....	46
4.1. Le catalogage.....	46
B. La diffusion numérique des archives audiovisuelles des survivants de la Shoah.	50
C. Devoir de mémoire et mémoire collective.	55
Conclusion.....	57
Bibliographie	59
Webographie	61
Annexe	64

Remerciements

Je remercie Emmanuel Paris, qui lors de son séminaire, a ouvert des perspectives d'étude et de travail. C'est grâce à ses conseils que j'ai pris l'initiative d'effectuer mon stage de fin d'études au mémorial de la Shoah.

Je remercie également tous les professeurs du DESS, qui m'ont sensibilisée aux nombreuses questions liées à la numérisation comme construction d'une mémoire virtuelle.

Avant-propos

« Nous ne voyons pas la réalité telle qu'elle est mais telle que sont nos langages. Et nos langages sont nos médias. Nos médias sont nos métaphores. Et nos métaphores le contenu de notre culture. » Manuel Castells La société en réseaux Fayard, 1996

« La numérisation est à la mode. » C'est par ce constat que commence la conférence de Monique Cohen, responsable des manuscrits à la B.N.F., à l'Ecole Normale Supérieure. Mais si aujourd'hui, on entend tant parler de la numérisation, par la voix des médias, des responsables culturels et des politiques, est-ce là le simple effet de la mode et de l'aire du temps? Rien n'est moins sûr. Nous vivons un tournant que certains qualifient d' « historique ». Pierre Lévy, dans ses livres, nous invite à faire la « révolution numérique »,

pour engranger une *cyberculture*¹ fondée sur *l'intelligence collective*². Il y a en ce moment, autour du concept de numérisation, comme une aura magique. Les prouesses techniques de la numérisation laissent voir pour de nombreux émules, l'éclat d'une promesse. Promesse d'un savoir enfin accessible à tous. Révolution qui aboutirait à une véritable démocratisation du savoir. Car, avec la numérisation des documents, les conditions d'accès à la culture changent. C'est ce changement qu'il s'agit de mettre à jour, pour mesurer toutes ses implications culturelles, économiques, et cognitives.

Le portail du ministère de la culture diffuse en ligne des informations stratégiques.

Guide des bonnes pratiques, catalogues numériques, conseils et normes en vigueur. Autant d'efforts pour que la numérisation se répande massivement en France et en Europe.

Comment se fait-il que ce simple procédé technique qu'est la numérisation suscite autant de discours et de mobilisation ? Que traduit cette course à la numérisation ?

Ici et là fleurissent des colloques. « La numérisation, un défi culturel et politique », « Numériser et valoriser le patrimoine écrit en région »³. La sauvegarde du patrimoine est l'apport culturel de la numérisation. Mais, au travers du prisme numérique, c'est le regard que chaque peuple porte sur sa propre culture qui est en jeu. Le patrimoine numérisé devient miroir culturel. Enrichir la bibliothèque virtuelle. Mais pas n'importe laquelle, et pas n'importe comment. L'actualité est brûlante et ravive une réflexion opportune. L'annonce tonitruante du projet de numérisation massive par le géant des moteurs de recherche Google suscite en Europe des interrogations légitimes. Cette marée numérique venue d'Outre-atlantique déclenche en Europe des questions sur les véritables enjeux de la numérisation. A travers cette controverse, c'est tout le problème de l'accès au savoir qui émerge. L'ouvrage de Jean-Noël Jeanneney, *Quand Google défie l'Europe*, témoigne de la dimension politique d'un tel phénomène, et nous met en garde. Cette analyse juste, lucide et militante qu'est ce *plaidoyer pour un sursaut*, mène un combat, culturel et citoyen, contre le chaos numérique, contre « la dissolution du savoir en poudre » et lutte pour une présentation ordonnée des connaissances numérisées, une bonne « gestion éditoriale des connaissances numériques ».

A l'heure de l'accroissement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, l'enjeu est de restituer le patrimoine numérique de manière intelligente, c'est-à-dire, accessible et intelligible. Car au-delà de la nécessité de la numérisation pour la sauvegarde du patrimoine, pour la constitution d'une vaste mémoire numérique, reflet des

¹ Pierre Lévy, *Cyberculture*, Odile Jacob, 1997

² Pierre Lévy *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*. La Découverte, Paris, 1994, 245p.

³ Ce colloque national, organisé par Britalis et la COBB, aura lieu à Rennes, le 22 et 23 Septembre 2005.

Nous signalons un autre colloque, « bibliothèques numériques, ou en sommes-nous ? », qui aura lieu le 10 Octobre 2005 à la Bibliothèque nationale de France.

savoirs du monde, se pose la question des modalités de la transmission du savoir. Car il est certain que la technique seule, en elle-même ne suffit pas à rendre la culture accessible. Doit s'y ajouter un grand travail de réflexion et de médiation. Un véritable travail de passeur du savoir.

Préambule

La raison d'être de ce mémoire est probablement le stage professionnel que j'ai effectué au Mémorial de la Shoah, et plus exactement, au Centre de Documentation Juive Contemporaine, où j'ai réalisé le catalogue numérique du fonds d'archives de tracts. Un travail passionnant sur le plan historique, qui s'inscrit dans le champ de la documentation au service de la sauvegarde du patrimoine. C'est la raison pratique pour laquelle mon intérêt pour la numérisation et ses enjeux culturels à la portée politique s'est avivé. Ce n'est pas la seule raison bien évidemment. L'actualité par le canal des journaux et de la radio me ramenait sans cesse à cette préoccupation. L'affaire Google et sa réception perplexe en France et en Europe, les vives réactions qu'elles suscitaient et qu'elles suscitent encore m'ont donné envie de réfléchir à ce désir partagé d'une vaste bibliothèque virtuelle, recueillant en son sein immatériel tout le patrimoine de l'humanité, toute la mémoire du monde. Et puis, comme la pratique amène la théorie, et la théorie la pratique, il y a une autre expérience, mais cette fois toute récente et fraîche, au musée du quai Branly. Me voilà pour un autre stage embarquée dans la gestion des images numériques du musée. Un autre travail de longue haleine commencé depuis la fin du mois d'Août. Des expériences et des réflexions qui dessinent une orientation professionnelle : la gestion éditoriale des connaissances numériques au sein du monde culturel.

Et c'est la raison pour laquelle ce mémoire de fin d'études s'inscrit d'abord dans le monde de la documentation, celui des institutions culturelles, bibliothèques, archives et musées, qui oeuvrent à ce que la numérisation soit un autre moyen d'accès aux œuvres. Mais il ne faudrait pas en rester là. Car la numérisation ne saurait avoir le dernier mot, quant au problème de l'accès à la culture et à la démocratisation des savoirs. La numérisation en elle-même n'est pas une fin. Doit s'y ajouter un travail supplémentaire de médiation pour faciliter une réelle transmission de la culture. Avec la numérisation opérée dans les lieux de savoir, s'ouvrent de véritables perspectives éditoriales. Ce travail documentaire de numérisation doit être complété par une réelle mise en scène des œuvres numérisées, afin que cette mémoire collectée dans les bibliothèques numériques soit partagée et transmise au-delà des frontières.

Introduction

L'UNESCO a baptisé son plan mondial de numérisation « *memory of the world* », et l'Institut national de l'Audiovisuel a ainsi défini son slogan : « nous construisons l'avenir de votre mémoire. » Il va de soi que ce rapprochement entre les concepts de numérisation et de mémoire n'est pas le fruit du hasard. La numérisation semble en effet avoir pour vocation de construire de la mémoire.

Néanmoins, un tel rapprochement entre une technique, la numérisation, et une faculté proprement humaine, la mémoire, n'a rien en soi d'évident. Quel peut réellement être le rapport entre ma mémoire et la mémoire codée d'un ordinateur ? Comment se fait-il que l'on puisse si facilement raccrocher ces deux termes qui semblent au premier abord, antithétiques ? Ce sont là les premières questions que je me suis posées lorsqu'il m'a fallu réfléchir à la numérisation comme construction d'une mémoire virtuelle.

C'est pour me lever de cet embarras philosophique, de cet étonnement perplexe, que j'ai voulu, dans un premier temps, réfléchir aux imbrications conceptuelles entre la numérisation et la mémoire, pour voir en quoi la numérisation pouvait, effectivement, construire de la mémoire. C'est là le premier versant théorique de mon mémoire.

Mais, comme la théorie amène à la pratique, j'ai voulu envisager les aspects techniques de la numérisation afin de mieux réfléchir aux enjeux économiques et professionnels liés à la numérisation du patrimoine. A l'heure de la construction d'une bibliothèque numérique européenne, il nous faut revenir aux exigences qui sous-tendent un tel projet.

Puis, une autre question s'est posée. Si la numérisation permet effectivement de construire une mémoire virtuelle, comment cette mémoire digitale peut-elle répondre à l'interpellation de Primo Levi, au «devoir de mémoire»⁴ ? Comment la mémoire virtuelle de la Toile et des bibliothèques numériques peut-elle engranger l'urgence de se ressouvenir de l'« imprescriptible »⁵ ? C'est avec ces questions en tête que j'ai commencé mon stage au mémorial de la Shoah, au Centre de Documentation Juive Contemporaine, où j'ai réalisé le

⁴ Primo Levi *Le devoir de mémoire*. Editions Mille et une nuits, janvier 1995.

⁵ Vladimir Jankelevitch *L'imprescriptible: Pardonner? Dans l'honneur et la dignité*, Paris, Le Seuil, 1986

catalogue numérique du fond d'archives de tracts. Un travail de documentation qui s'inscrit dans le droit fil de ce questionnement. Car il ne s'agissait pas de n'importe quels tracts.

La plupart, provenant de la période de la seconde guerre mondiale, étaient des tracts antisémites, incitant à la haine, à l'exclusion, à la destruction. Des tracts de la France collaboratrice et de l'Allemagne nazie. Morceaux de papier distribués dans la rue ou collés sur les murs, qui ont indirectement joué leur rôle dans la destruction des Juifs d'Europe.

Numériser ces documents, c'est les inscrire dans la mémoire virtuelle. Et cela engage une lourde responsabilité. Une responsabilité éthique et éditoriale. Comment présenter au public ces documents ? Comment les mettre en scène ? Au travers de cet exemple particulier, se dessine aussi l'enjeu pédagogique de la numérisation. Il m'a semblé que la manière de présenter ces tracts était décisive. Ces tracts ne peuvent pas être exposés sur la Toile sans commentaire et sans critique. Car ils sont en eux-mêmes encore un risque potentiel de manipulation.

Dans l'optique du problème du rapprochement entre mémoire virtuelle et devoir de mémoire, j'ai voulu analyser un autre exemple : la numérisation et la mise en ligne des archives audiovisuelles des survivants de la Shoah. Cet exemple là pose d'autres questions, toutes aussi épineuses. Car ce qu'il s'agit de numériser ici, ce ne sont pas vraiment à proprement parler des documents, ce sont des visages. Des visages d'hommes et de femmes qui se souviennent d'un moment douloureux de leur vie, la déportation dans les camps de concentration ou d'extermination. Là encore, la responsabilité de mettre en ligne de telles archives est éthique et éditoriale. Cette numérisation là pose une autre question : peut-on inscrire des mémoires singulières dans la mémoire virtuelle ? Délicate question à laquelle nous tenterons de répondre.

I La numérisation comme mémoire.

A. L'improbable alliance de la mémoire et de la technique.

Nous devons prendre au sérieux le nom donné au programme mondial de numérisation de l'UNESCO « *Memory of the world* », et, de même, le slogan de l'Institut National de l'Audiovisuel « nous construisons l'avenir de votre mémoire ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit : la numérisation permet une construction de la mémoire. En même temps, il y a là quelque chose de paradoxal, d'étrange au premier abord. Comment une technique peut-elle construire de la mémoire ? Et quelle est la nature de cette mémoire numérique ? La numérisation permet une construction de la mémoire virtuelle. Mais, à y regarder de plus près, n'y a-t-il pas là quelque chose d'étonnant et de déconcertant ? Comment se fait-il que l'on puisse ainsi passer de la mémoire individuelle et humaine à la mémoire virtuelle d'un ordinateur alors que ces deux sortes de mémoire semblent au premier abord opposées ?

Lorsque l'on parle de mémoire, le plus souvent, on se réfère à une expérience individuelle : « des souvenirs me sont venus en mémoire ». Et dans un autre sens, très différent, on parle de la mémoire des ordinateurs : « Ce PC a une grande mémoire ». Il semble difficile, au premier abord, de relier ces deux acceptions du concept de mémoire. Car ils semblent antithétiques. Ma mémoire est intimement subjective, non quantifiable, elle se manifeste parfois malgré moi par l'irruption soudaine des souvenirs. Ma mémoire est parfois lacunaire, vacillante. Je peux chercher longtemps avant de trouver le nom dont je voulais me souvenir. Cette mémoire humaine est sujette à l'erreur et à l'oubli. Car elle est intimement reliée à mon histoire, à ma conscience et à mon inconscient. La mémoire de l'ordinateur, quant à elle, est quantifiable : « Mon ordinateur a une mémoire de 512 Mo. » Elle est infaillible (sauf en cas de panne !), objective. Tout le passé et la vie antérieure de mon ordinateur, tout ce qu'il contient, est codé, répertorié, classé. Tout est optimisé pour que sa mémoire ne flanche pas. Mais quel rapport existe-t-il entre ma mémoire et la sienne ?

B. La technique comme externalisation de la mémoire.

De l'une à l'autre, il y a un passage, un transfert. Au fond, je délègue à mon ordinateur une partie de ma mémoire. Je m'en déleste. C'est bien à cet usage que répond l'ordinateur.

Ce passage, ce transfert de la mémoire par la technique a déjà été opéré, il y a bien longtemps, bien avant l'existence des ordinateurs. C'est l'écriture qui véhicule ce premier transfert, de la mémoire individuelle à la stèle de pierre, puis au rouleau de papyrus, puis à la page de papier, ces supports matériels de la mémoire.

1. La technique au risque de l'oubli.

Souvenons-nous des paroles dites par Theut au roi dans le *Phèdre* de Platon.

« Voilà, dit Theut, la connaissance, ô Roi, qui procurera aux Égyptiens plus de science et plus de souvenirs; car le défaut de mémoire et le manque de science ont trouvé leur remède *-pharmakon*". À quoi le roi répondit: "Incomparable maître ès arts, ô Theut, autre est l'homme capable de donner le jour à l'institution d'un art; autre, celui capable d'apprécier ce que cet art comporte de bénéfice ou d'utilité pour les hommes qui devront en faire usage. Et voilà que maintenant, en ta qualité de père des caractères de l'écriture, tu te complais à les doter d'un pouvoir contraire à celui qu'ils possèdent! Car cette invention, en dispensant les hommes d'exercer leur mémoire, produira l'oubli dans l'âme de ceux qui en auront acquis la connaissance. C'est du dehors grâce à des caractères étrangers, et non du dedans et grâce à eux-mêmes, qu'ils se remémoreront les choses. Ce n'est donc pas pour la mémoire, c'est pour le ressouvenir que tu as trouvé un remède. Quant à la science, c'en est l'illusion et non la réalité que tu procures à tes élèves. [...] Ils se croiront compétents en une quantité de choses, alors qu'ils sont, dans la plupart, incompetents. Et ils seront plus tard insupportables parce qu'au lieu d'être savants, ils seront devenus savants d'illusion. »

Platon nous met en garde contre les dérives auxquelles peuvent mener toute sorte de mémoire externalisée. Devenant à proprement parlé extérieure, au dehors, la mémoire ainsi conçue, trop éloignée du sujet connaissant, risque de lui devenir étrangère. Il manque alors la nécessaire appropriation pour que cette mémoire externe devienne savoir, intime

connaissance. Le commentaire que Jacques Dufrenne⁶ émet sur ce passage du *Phèdre* est éclairant. Citant Vauvenargues « La mémoire est aux ordres du cœur » et Nietzsche « Ce qui a été écrit avec le sang mérite d'être appris par cœur », Dufrenne évoque et convoque cette mémoire du cœur. « Quel est notre mouvement le plus spontané quand nous sommes profondément touchés par une chanson, un poème ou une pensée? Apprendre ces choses par cœur, les porter en soi à jamais. » Cette mémoire des choses qui nous touchent, apprises par cœur, constitue nos biens les plus précieux. C'est ce qui reste à jamais, quand tout le reste a disparu. C'est d'ailleurs en ces termes que l'on pourrait définir la culture. Nous pouvons évoquer le livre de Primo Levi, *Si c'est un homme*, où il raconte que, dans l'enfer d'Auschwitz, lui revient soudain en mémoire des vers de *la Divine Comédie*. « Et c'est comme si j'entendais ces paroles pour la première fois : comme une sonnerie de trompettes, comme la voix de Dieu. L'espace d'un instant, j'ai oublié qui je suis et où je suis. »⁷ Cette mémoire là, celle qui reste en dépit de tout, est bien la plus précieuse, et, peut-être, celle qui fait de nous des hommes. « Nous voulons conserver en nous tout ce que nous aimons, tout ce que nous avons aimé, aussi près que possible de notre cœur, ce cœur (le *thumos*) qui, ne l'oublions pas, est l'une des trois parties de notre âme selon Platon. » conclut Jacques Dufrenne, après nous avoir mis en garde contre les potentiels dangers, plus grands encore, de ce qu'il appelle la « mémoire ajoutée » des ordinateurs.

La technique comme externalisation de la mémoire risque t'elle comme le soulignait Platon, d'engendrer l'oubli et la perte de mémoire ? Il faudrait alors se poser la question, à l'instar de Marie-France Blanquet dans son ouvrage *Science de l'information et philosophie*⁸, de savoir si ces immenses mémoires délocalisées contenues dans l'ordinateur font de l'homme un être « sans mémoire, sans raison, sans conscience » et pourrait-on rajouter, sans cœur ? Ou « en font-elles, au contraire, un homme victorieux des faiblesses dues parfois à ces facultés ? En font-elles un homme libre, maître de son intelligence et sachant, à bon escient, utiliser cette immense aide-mémoire créé par lui et renfermant le savoir qui peut le mener à la sagesse ? »

2. Mémoire perdue, savoir trouvé.

Cette externalisation de la mémoire individuelle, ce passage de la mémoire humaine à la mémoire numérique de l'ordinateur constitue, certes, une perte de mémoire, comme le constatait Platon, mais cette perte est libératrice. Elle laisse la place libre. C'est ainsi que

⁶ Ce commentaire est accessible sur le site <http://agora.qc.ca/liens/platon.html>

⁷ Levi Primo *Si c'est un homme*. Editions Julliard, 1987, coll. Presses Pocket, p. 121

⁸ Blanquet Marie-France. *Science de l'information et philosophie*. ADBS Editions. Paris, 1997

Michel Serres envisage la question dans son ouvrage *Hominescence*⁹ : « A mesure que nous construisons des mémoires performantes, nous perdons la nôtre propre, celles que les philosophes appelaient une faculté. » Avec l'émergence des mémoires externalisées des ordinateurs, l'homme n'a plus besoin de retenir en sa mémoire toutes les connaissances acquises. Il s'en déleste et s'en libère. L'injonction de Montaigne, « Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine » s'accomplit et prend tout son sens grâce à ces techniques. La perte de mémoire n'en est pas vraiment une, puisque l'homme y gagne en disponibilité et en réceptivité : « Savoir consiste alors non plus à se souvenir, mais à objectiver la mémoire, à la déposer dans les objets, à la faire glisser du corps dans les artefacts, laissant la tête libre pour mille découvertes. » Ce transfert de la mémoire individuelle à la mémoire numérique des ordinateurs, cette délocalisation de la mémoire change par là même la nature de la mémoire et du rapport que nous entretenons avec elle : « Les nouvelles technologies rendent collectives et objectives les anciennes facultés cognitives, que nous croyions personnelles et subjectives. » La mémoire devenue collective et objective s'offre désormais comme savoir partagé, pouvant être mis en réseau, et ainsi diffusé au plus grand nombre.

C. La mémoire virtuelle comme prothèse de la mémoire humaine.

Ainsi, la mémoire virtuelle, si elle allège la mémoire humaine du fardeau de trop de contenus, offre en elle-même, une forme de mémoire unique, que l'homme, en dépit de tous les efforts de mémorisation possibles, ne pourrait jamais atteindre. Ces deux formes de mémoires restent en fait différentes et complémentaires. C'est en ce sens, que la technique, contrairement à ce que pensait Platon, n'engendre pas l'oubli, mais au contraire une mémoire neuve. L'analyse de Gilbert Simondon dans son ouvrage intitulé *Du mode d'existence des objets techniques*¹⁰ est en définitive éclairante pour comprendre la complémentarité de la mémoire technique et de la mémoire humaine.

Même si, dans les années 50, au temps où vivait Simondon, la numérisation n'existait pas encore, il me semble que son analyse de la mémoire véhiculée par les objets techniques_ Simondon parle du film et de la bande sonore_ est transposable à la numérisation. Son analyse est éclairante. Alors que la mémoire humaine est sélective et filtre les formes en association avec une expérience acquise, le film ou la bande sonore, et pourrait-on rajouter la numérisation comme support technique de mémoire, ne privilégient aucun élément plutôt qu'un autre. Les pixels retiennent l'intégralité de l'image, aussi bien les formes géométriques que les particularités invisibles du grain de papier, tandis que la mémoire humaine aurait

⁹ Michel Serres *Hominescence*. Editions le Pommier. 2001, 339p.

¹⁰ Gilbert Simondon. *Du mode d'existence des objets techniques*. Edition Aubier, 1958, collection Philosophie.

tendance à retenir ce qui l'interpelle, les formes qui font sens pour elle. De même s'agissant d'un concert de Mozart : Je retiendrais les plus belles phrases musicales, qui resteront gravées dans ma mémoire. Le CD Rom numérique, quant à lui, grave tout, aussi bien la musique que les bruits parasites, comme le soudain éternuement impromptu et inopportun du violoniste, ou le brouhaha des applaudissements. C'est la raison pour laquelle Simondon écrit que « la mémoire de la machine triomphe dans le multiple et dans le désordre » tandis que « la mémoire humaine triomphe dans l'unité des formes et dans l'ordre. » Et c'est ainsi que trouve son sens la mémoire technique. « La mémoire non vivante, celle de la machine, est utile dans le cas où la fidélité de la conservation des détails l'emporte sur le caractère syncrétique du souvenir intégré dans l'expérience, ayant une signification par la signification qu'il entretient avec les autres éléments. La mémoire de la machine est celle du document, du résultat, de la mesure. » Voilà la clef de la mémoire numérique. Garantissant l'exactitude de la mesure du document, elle se fera bibliothèque, vitrine de la mémoire du monde. Elle sera lieu immatériel de l'archive et du témoignage, attestant de l'histoire grandiose et misérable des hommes. Cette mémoire là, technique et objective, est bien différente de la mémoire humaine, et elle la complète. « La mémoire de l'homme est celle qui, à plusieurs années d'intervalle, évoque une situation parce qu'elle implique les mêmes significations, les mêmes sentiments, les mêmes dangers qu'une autre, ou simplement parce que ce codage vital a un sens selon le codage implicite que constitue l'expérience. » Le codage de la mémoire technique sera toujours le même : pour la numérisation, ce sera toujours une combinaison binaire de 0 et de 1.

Le codage de la mémoire humaine, comme l'appelle Simondon, sera concordance avec l'expérience et le vécu. Ces réflexions de Gilbert Simondon font sens pour nous. La mémoire technique de l'ordinateur se révèle donc complémentaire de la mémoire humaine. Et, en un sens, elles se rejoignent, voir même, elles ne font qu'un, comme l'affirme Bernard Stiegler : « la technique n'aide pas la mémoire. Elle est la mémoire en tant que finitude rétentionnelle, originairement assistée. »¹¹ La mémoire numérique est bien une « prothèse » nécessaire à la mémoire humaine.

La mémoire virtuelle, plus fidèle, est plus propice à retenir les documents, les témoignages, les archives. Ils doivent donc être numérisés pour être non seulement conservés mais aussi portés à la connaissance du public.

¹¹ Stiegler Bernard. La technique et le temps. Tome 2. *Genèse de la désorientation*. Galilée Paris. 1996, p. 83

II Construire la mémoire virtuelle.

A présent, puisqu'il est avéré que la mémoire virtuelle est une source de savoir fidèle, une prothèse immatérielle de la mémoire humaine, il nous faut comprendre comment la numérisation permet de construire cette mémoire virtuelle. C'est cette construction de la mémoire virtuelle qui nous intéressera de prime abord. Une construction de la mémoire qui passe par plusieurs composantes : d'une part, l'aspect technique de la numérisation, d'autre part, l'aspect documentaire nécessaire à la construction des catalogues numériques, puis enfin, l'aspect pédagogique, nécessaire à une réelle appropriation des connaissances. Ces trois aspects de la numérisation comme construction d'une mémoire virtuelle sont indissociables.

A. Les trois dimensions de la mémoire virtuelle.

Ce sont ces trois aspects, ces trois « formats » que Franck Cormerais et Franck Ghitalla décrivent et commentent dans un article intitulé « Les nouvelles technologies de l'information et la question des médias »¹². Les auteurs montrent que la numérisation s'articule elle-même en trois niveaux, que les auteurs nomment formats : « le format technique, le format de connaissance, le format pédagogique ». Ce sont là trois dimensions de la mémoire numérique. Trois manières complémentaires d'envisager la numérisation comme savoir et comme mémoire.

« Les formats techniques, ou format littéral 0 et 1, relèvent du signe informatique » précisent les auteurs. Il s'agit là de la numérisation au sens propre et premier du terme. C'est la transformation d'un document analogique en un document électronique, par le biais d'un codage du document initial selon le mode binaire 0 et 1. Cette dimension technique est décisive pour comprendre la numérisation comme processus, pour comprendre ce passage du document originel au document électronique, cette reproduction à l'identique rendue possible à l'écran. Et pourtant, le document électronique n'est ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. La lecture d'un document électronique, véhiculé ainsi sur un support informatique, engage un autre mode de rapport au savoir.

Ce qui correspond à ce que ces auteurs nomment les « formats de connaissances ». Ces formats « dépendent du traitement structuré du document depuis sa présentation jusqu'à son indexation. Ces formats engagent le signe sémiotique et la sémantique du message. » Avec les formats de connaissance, nous sommes déjà dans le domaine du sens du document numérisé. Ces formats de connaissances correspondent à tout le travail de documentation nécessaire à l'établissement d'un corpus de connaissances numérisées. Cette dimension engage des compétences techniques et intellectuelles. Il s'agira de rendre possible la recherche et l'accès au document numérique dans le vaste océan du Web par un travail d'identification et de description des documents. Il s'agit là d'intégrer un document numérique à la bibliothèque virtuelle universelle. Pour rendre possible cette inscription du document numérique dans la bibliothèque virtuelle, il est nécessaire que l'identification et la description du document soient inscrites de manière codée selon un format commun pour être lisible par chaque ordinateur. C'est à cet usage que répondent les métadonnées. Nous

¹² Cormerais Franck, Ghitalla Franck « Les nouvelles technologies de la formation et la question des formats » La revue de l'EPI n°93 *La formation et la question des formats*.

voyons déjà que format technique et format de connaissance s'imbriquent dans la construction d'une bibliothèque numérique. Les formats de connaissances impliquent des compétences intellectuelles puisqu'il s'agira de choisir la collection à numériser, d'avoir une connaissance précise des documents pour réaliser ce travail de classement, d'indexation et de description des documents numérisés.

Mais les auteurs distinguent un troisième niveau de format : « les formats pédagogiques ». Ils « impliquent l'agencement des processus d'apprentissage, autrement dit de la programmation des actes pédagogiques. » Cette dimension est décisive au regard des projets de bibliothèques virtuelles universelles. Car de telles bibliothèques ne sauraient se réduire à être des accumulations hiérarchisées de connaissances digitales. Pour remplir leur mission, rendre le savoir accessible et intelligible, une troisième dimension doit être mise en œuvre, la dimension pédagogique. Ce sans quoi ces connaissances virtuelles risquent de demeurer à jamais abstraites. Il faudrait pouvoir les relier au sujet connaissant, à l'apprenant, pour qu'il les fasse siennes. L'essentiel est que la construction de ces mémoires numériques rende possible cette appropriation, ce transfert, mais cette fois en sens inverse, de la mémoire virtuelle, abstraite, collective, contenue sur la toile et dans les ordinateurs, à ma mémoire, humaine, singulière, et intime. Ce défi est rendu possible par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Nous verrons comment une telle appropriation des connaissances peut être mise en œuvre.

Cet article nous permet de structurer notre regard sur la numérisation en tant que processus de création d'une mémoire collective. Car ce sont ces trois dimensions de la numérisation, ces trois « formats » qu'il s'agit de comprendre et de décrire pour parvenir, si ce n'est à une intelligence de la numérisation comme mémoire, du moins à une approche technique, professionnelle et critique de ses enjeux. Ces trois dimensions, ces trois « formats » _ « format technique, format de connaissance, format pédagogique »_ sont constitutifs de la numérisation et de ses enjeux. Ils permettent de saisir comment la numérisation peut remplir idéalement sa tâche : rendre accessible et intelligible la mémoire collective du monde. Et c'est dans cette mesure qu'ils ne sauraient être dissociés. Néanmoins, pour une meilleure compréhension de notre propos, cette distinction heuristique servira de trame à notre approche.

Nous étudierons donc, dans un premier temps, les spécificités techniques de la numérisation.

Cette approche technique ne saurait être exhaustive, dans la mesure où nos compétences du moment ne sont pas encore assez développées en la matière pour détailler toutes les possibilités techniques de la numérisation. Nous nous contenterons modestement de

restituer les bases techniques de la numérisation apprises sur le terrain lors de notre expérience professionnelle.

En ce qui concerne les formats de connaissances, c'est-à-dire tout le travail documentaire de valorisation du patrimoine numérisé, nous nous pencherons sur les conditions requises pour construire une bibliothèque numérique digne de ce nom. Et c'est dans cette mesure que sera évoqué, de manière brève, les débats actuels suscités par le projet de Google Print, et les prérogatives de la future bibliothèque numérique européenne.

B. La dimension technique de la numérisation

Nous allons ici nous livrer à une « phénoménologie » de la numérisation. Considérant la numérisation sous l'angle technique, nous l'inviterons à nous révéler ses aspects et ses composantes majeures.

1. De la nature de la numération

Tout d'abord, demandons-nous : qu'est-ce que la numérisation ?

Que se passe-t'il lorsqu'un document est numérisé ? De palpable et tangible, le document numérisé devient électronique. La numérisation, c'est d'abord un passage, une transformation. « Le passage d'un phénomène appréhendé de manière analogique (par exemple le son, la couleur, la lumière appréhendés par l'homme de façon continue et globale) - à un phénomène appréhendé de manière numérique - à l'aide de nombres en mode binaire 0 et 1 »¹³. *Le dictionnaire encyclopédique de l'information et de la communication* définit la numérisation comme « un procédé électronique de production de signaux électriques numériques soit à partir d'un document ou d'un objet physique, soit à partir d'un signal électrique analogique. » « Pour pouvoir être lues et traitées par l'ordinateur, les informations analogiques doivent être transformées par une série de valeurs discrètes _ c'est-à-dire identifiable et isolable_ représentant une grandeur quelconque en fonction du temps ou de l'espace. Elles sont en fait codées en une suite de chiffres binaires 0 et 1. D'où leur qualification de numérique ou digitales et l'opération dite de numérisation » précise-t'il.

La numérisation, c'est donc la transcription électronique d'un document. C'est une production électrique qui permet la reproduction à l'identique d'un document. Mais cette reproduction peut s'effectuer de différentes manières, principalement en mode texte et en mode image. Deux façons d'appréhender un document. Une petite révolution de la perception. Car, grâce à la numérisation (en mode texte), le fond et la forme, naguère

¹³ Voir le site <http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/Num/numdef.htm>

indissociables, se disjoignent, se séparent, pour une autre lecture, ouvrant des potentialités innovantes, qui changent le statut du document lui-même.

2. Mode image, mode texte.

En mode image, la page numérisée est considérée comme une image formée par le dessin des caractères d'imprimerie. Elle sera analysée en une grille de points élémentaires, que sont les pixels. La numérisation en mode image produit un fac-similé électronique du document original. Cette méthode de numérisation permet d'étudier la typographie, l'écriture, et les illustrations du document numérique. Relativement simple à réaliser, le mode image nécessite cependant une description bibliographique du document, ce qui inclut une indexation indispensable pour un accès aisé au document. Mais, le mode image présente deux inconvénients majeurs. Il exclut toute recherche à l'intérieur d'un texte. Par ailleurs, il génère des fichiers importants qui occupent de la place sur les supports de stockage.

En mode texte, la page du texte est numérisée comme une combinaison de signes alphabétiques porteurs de sens. Ces signes seront codés au moyen d'une succession de valeurs numériques prises dans une table de caractères. Le mode texte offre la possibilité de recherche plein texte et d'intervention directe sur le document électronique. Mais il ne permet pas de conserver la présentation initiale du document original. Deux solutions sont envisageables pour obtenir du mode texte. Il est possible de saisir manuellement les textes. Cette technique coûteuse en temps et en main d'œuvre, est la seule envisageable pour la numérisation de textes manuscrits ou de textes dans des polices anciennes. Elle est néanmoins très fiable lorsqu'il y a double saisie.

L'autre technique consiste à utiliser un logiciel de reconnaissance optique de caractères (ROC ou OCR, Optical character recognition). A partir d'un document numérisé en mode image, le logiciel convertit la configuration des points en signes typographiques dont il déduit la valeur dans une table de codification. Le site national sur la numérisation du ministère de la culture¹⁴ nous donne des précisions supplémentaires quant à la fiabilité de la numérisation en mode texte. « Les outils de reconnaissance optique, précise-t-il, ne sont pas encore totalement fiables. Même si certains logiciels annoncent un degré de fiabilité de 99 %, cela signifie que l'on peut trouver jusqu'à 10 mots erronés par page. Les logiciels de reconnaissance haut de gamme peuvent atteindre un taux d'exactitude de 99,95 %, ce qui

¹⁴ www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/dll/image.htm -

ne représente pas plus d'une erreur pour 2 000 signes. Les fabricants de logiciels de ROC améliorent régulièrement leurs produits, notamment en ayant recours à des dictionnaires ou des outils d'analyse grammaticale. Ce type d'approche est peu adapté aux documents comportant de nombreux noms propres, des formes grammaticales anciennes ou écrits en plusieurs langues. »

Ces deux approches de la numérisation représentent un fait nouveau dans l'histoire du livre et de l'écriture.

Tant que les documents sont matérialisés sur papier, la forme et le fond restent intimement mêlés : la lecture est à la fois perception d'une forme visuelle et compréhension d'une signification.

La numérisation en mode texte réalise cette prouesse de séparer le fond et la forme. Le codage ou le stockage d'un document en mode texte abstrait totalement le contenu de son support, et ce n'est que dans le but de le rendre lisible à nouveau qu'il est restitué sur écran ou papier.

Mode texte et mode image sont deux manières complémentaires d'appréhender un document. Avec le mode texte, nous sommes du côté de l'énoncé, du sens, de la compréhension, de l'intelligibilité. Avec le mode image, nous sommes du côté de la perception des formes, de la contemplation esthétique, de la sensibilité. Mode texte et mode image apparaissent comme les deux versants de la perception lorsqu'il s'agit d'appréhender un objet culturel : attitude qui oscille entre la fascination et la critique.

Se pose naturellement la question du choix entre mode texte et mode image.

Le mode image apparaît d'emblée adéquat lorsqu'il s'agit de numériser des œuvres d'art, des gravures, des estampes, des lithographies, des archives où les formes font sens tout comme l'agencement des couleurs.

Le mode texte est privilégié lorsqu'il s'agit de numériser des textes seuls, livres ou ouvrages dont seul le contenu est à prendre en considération. Car seul le mode texte permet une indexation et un traitement commode du texte. Mais, en terme de budget, la numérisation en mode texte coûte 8 à 10 fois plus chère que la numérisation en mode image. Mode texte et mode image semblent répondre à des attentes complémentaires, mais s'agissant de certains documents, le choix entre mode texte et mode image correspond à un véritable dilemme. L'exemple de la numérisation des tracts en est un exemple, que nous analyserons le moment venu.

3. La numérisation en toutes lettres

Il nous faut à présent entrer dans le jargon et la lexicologie de la numérisation, pour acquérir et transmettre ses bases techniques, sans lesquelles on ne peut pas parler « numérisation » de manière crédible.

La résolution définit la qualité de l'image numérique et caractérise le degré de précision avec laquelle l'image pourra être scannée ou restituée sur un écran ou une imprimante. Elle s'exprime en DPI, c'est-à-dire Dots Per Inch, qui signifie Points par Pouce. Un pouce représente 2,54 centimètres. Plus le nombre de DPI augmente, plus l'image numérisée est fidèle à l'image originale. C'est la raison pour laquelle le choix de la résolution lors d'une opération de numérisation dépend de l'usage que l'on veut faire de l'image numérisée. Ces choix se feront à partir de la résolution de restitution. Une image numérisée dans un but de sauvegarde ou d'archivage aura une résolution de 300 DPI. Cette résolution haute-fidélité permet de restituer sur l'écran toute la granularité du document original. Et permet même de mieux voir ce document en mettant en lumière tous ses détails. Mais, lorsqu'il s'agit de diffuser l'image numérisée sur Internet, une telle résolution est trop lourde. Le poids de l'image sera inadapté au Web. On préférera alors une résolution à 72 DPI. Même si la qualité de l'image en sera altérée, cette résolution permettra à l'image numérisée de s'afficher rapidement. Lorsqu'il s'agit de numériser un document à des fins d'exploitation, pour pouvoir ensuite l'imprimer, on choisira une résolution de 150 DPI.

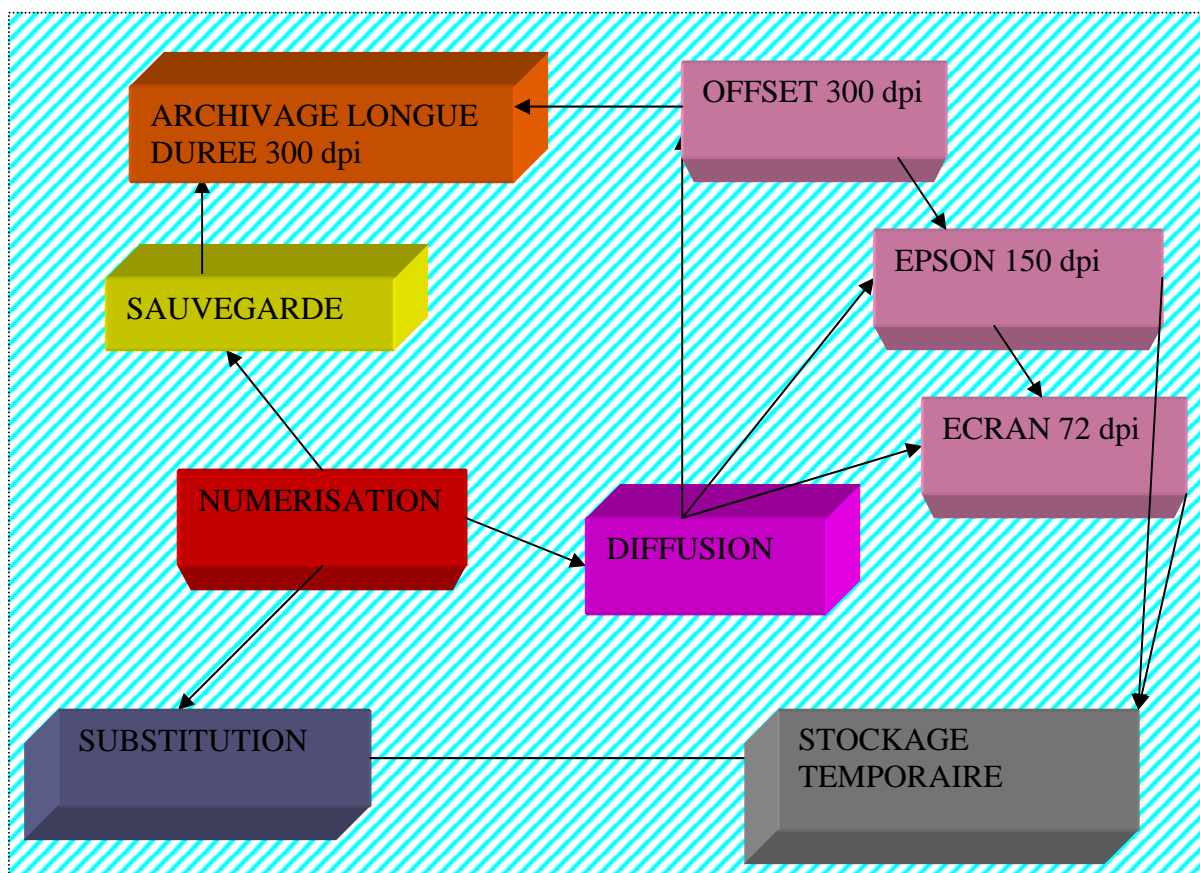
Quand à la **définition** de l'image numérique, elle s'obtient en multipliant la résolution horizontale par la résolution verticale. Elle s'exprime en pixels. Rappelons que le pixel est le plus petit élément d'une image numérique.

La **taille** d'une image numérique est le quotient de la Définition/ Résolution.

Son **Poids** est l'élément capital qui définit l'espace informatique qu'occupe un fichier numérique. Il est le produit de la définition par le nombre de bits, et s'exprime en Octet.

La **compression** d'image vise à réduire la quantité de mémoire nécessaire au traitement, au stockage, ainsi qu'à la diffusion. Les techniques de compression sont diverses. Elles diffèrent en fonction de la nature des documents originaux et de la méthode de numérisation. Nous recopierons ici le schéma effectué par Edmond Fernandez, dans son article « les techniques de la numérisation », dans le recueil dirigé par Isabelle Westeel et Martine Aubry

intitulé *La numérisation des textes et des images, techniques et réalisations*.¹⁵ Ce schéma restitue très clairement les finalités techniques de la numérisation, en indiquant la résolution adéquate à chaque usage.¹⁶



Après cette incursion dans le jargon numérique, il reste à envisager les problèmes techniques liés à la préservation du contenu numérique. Nous savons que la question de la pérennité des supports numériques mérite d'être résolue de façon urgente. On pourrait éventuellement prévoir, comme le préconise un rapport de l'organisation *minerva*, la migration des contenus vers d'autres supports plus pérennes. La préservation des contenus numériques devrait faire parti de toute politique de numérisation pour que les projets soient durables et économiquement viables. Comme le note ce rapport de l'organisation *minerva* ¹⁷ « la création de support plus pérenne est un véritable défi pour l'avenir. »

¹⁵ Westeel Isabelle. Aubry Martine. *La numérisation des textes et des images : Techniques et réalisations*. Ed. Université de Lille. Coll. Travaux et recherches. 2003.

¹⁶ Ici, la résolution « offset » correspond à la meilleure résolution, pour des finalités de sauvegarde et d'archivage.

La résolution « epson » est celle qui convient lorsque la finalité de la numérisation est l'exploitation du document imprimé

La résolution « écran » correspond à la résolution valable pour le Web.

¹⁷ Viviane Reding Membre de la Commission européenne pour la société d'information et des médias. « Le contenu culturel numérique en Europe : les défis conjoints de la numérisation, de l'accès et de la préservation ». Ce rapport est disponible sur le site <http://www.minervaeurope.org/events/reding050621.pdf>

La description des aspects techniques de la numérisation donne également à envisager ses aspects économiques. La numérisation, permettant la conservation et la valorisation du patrimoine, est aussi un facteur de développement économique, générant des emplois et de la croissance. Si l'Europe veut se munir d'une bibliothèque numérique universelle, elle doit prendre en compte cette dimension économique.

C. L'enjeu économique de la numérisation du patrimoine.

Cette restauration du patrimoine par la numérisation, rendant possible l'accès à la mémoire collective, est également un facteur de développement économique et de création d'emplois. C'est cette dimension économique qu'il nous faut prendre en compte, pour mesurer les impacts professionnels de la numérisation. La conservation et la valorisation du patrimoine, si elles sont une nécessité culturelle, devraient avoir des répercussions majeures sur l'économie, et créer des emplois. C'est cette dimension économique et sociétale de la numérisation que souligne ce rapport de l'organisation Minerva, chargée de coordonner la politique de numérisation au niveau européen.¹⁸ Il s'avère que « les échanges et l'utilisation des informations ainsi que leur transformation en connaissance sont un moteur de croissance et de productivité pour l'industrie et le commerce mais aussi un secteur d'activité économique important en soi, qui contribue de manière importante aux objectifs de croissance et de création d'emplois. » Ainsi, le poids économique des industries du contenu peut être estimé à 5% si l'on se réfère à l'échelle européenne. La numérisation entraîne un développement des exploitations et des pratiques culturelles. Ainsi, la RAI, par exemple, a constaté que l'exploitation de ses archives avait augmenté de 85%, trois ans après la numérisation des fonds.

La numérisation du patrimoine culturel ne concerne pas seulement les grandes bibliothèques, les grands musées, et les grandes institutions culturelles. Il faut également tenir compte des institutions régionales et locales, qui bien souvent, par manque de moyen, n'ont pas accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. En raison de l'insuffisance d'espace d'exposition et de l'absence de numérisation, les conservateurs des musées régionaux ont récemment estimés qu'un cinquième seulement de leur collection était accessible au public. La numérisation, en sauvant ces collections de l'oubli, les rendra au public.

En outre, la quantité de livres dans les bibliothèques, les collections d'archives et les œuvres à numériser impliquent des moyens financiers très importants à mobiliser. Les estimations des coûts varient en fonction de la qualité de l'original, de la définition de l'image et du traitement numérique utilisé. Le prix moyen pour numériser une page se situe entre 0,5

¹⁸ *ibid.*

et 1 Euro. En réalité, la numérisation elle-même ne représente que 30% des coûts. L'ajout des descriptions qui permettent de trouver les documents et de les resituer dans un contexte se situe également à 30% tandis que les frais administratifs s'élèvent à 40%.

Une économie de la numérisation doit également se préoccuper de la question juridique des droits d'auteurs. Comme la numérisation est une copie, elle implique le paiement des droits d'auteur. Il faut d'ailleurs admettre une autre distinction juridique. Si une bibliothèque peut avoir le droit de numériser un livre, cela ne signifie pas qu'elle ait le droit de le diffuser sur Internet.

Ces contraintes économiques et juridiques sont à prendre en considération pour la construction d'une grande bibliothèque virtuelle européenne. Mais il reste à savoir quelle bibliothèque virtuelle nous voulons.

D. Quelle bibliothèque virtuelle ?

Cette question a été ravivée à maintes reprises lors de ces derniers mois. C'est lors de l'annonce du projet de bibliothèque virtuelle de Google, *Google Print*, en décembre 2004, que de vives réactions ont commencé à se lever en Europe. Car ce que proposait Google ne correspondait pas à ce que l'on attendait d'une bibliothèque virtuelle digne de ce nom.

C'est l'opuscule de Jean-Noël Jeanneney¹⁹, président de la Bibliothèque nationale de France, qui formule le mieux les critiques à l'égard de Google et les exigences requises à la construction d'une bibliothèque numérique européenne.

Google Print était critiquable pour plusieurs raisons. On a souvent évoqué une hégémonie de la langue anglaise, qui influencerait le choix des documents numérisés. Mais ce n'est pas là la raison la plus primordiale à sa disqualification. Ce qui était le plus problématique était l'absence d'un véritable classement des œuvres numérisées. Si le critère retenu par Google Print était la popularité d'une œuvre, comme c'est le cas pour le moteur de recherches Google, ce moyen d'accès aux œuvres aurait été perverti. Il suffit pour se le représenter d'imaginer deux auteurs homonymes. Monsieur Dupont est auteur de littérature mineure, encore inconnu du grand public, mais avant-gardiste et porteur d'avenir. Un autre Dupont écrit des best-sellers de qualité médiocre. Google Print aurait sans doute privilégié l'auteur des best-sellers, le plus connu, au détriment de l'autre Monsieur Dupont au génie ignoré. D'autant plus que cette logique de popularité s'inscrit dans la logique de marché. Si Google Print est en lien avec de grandes librairies internationales, il est à parier que le succès de

¹⁹ Jean-Noël Jeanneney *Quand Google défie l'Europe*. Editions Mille et une nuits, mai 2005. 114p.

l'écrivain Dupont, auteur de best-seller, ait eu des répercussions sur l'économie de Google.

C'est cette relation de la culture au marché qui pose problème bien sûr. Il n'est pas vain de rappeler que la culture n'est pas une marchandise.

Mais encore, l'entreprise retardée de Google, pose d'autres questions relatives à cette construction de la mémoire virtuelle. Car la construction de cette mémoire est d'abord une question de regard. C'est cette dimension là qui nous interpelle et nous questionne. Car, comme le remarque Tzvetan Todorov dans son livre *Les abus de la mémoire*²⁰, la mémoire est d'abord une sélection, un choix. Et c'est cette question de la sélection qui prime. La sélection des œuvres choisies engage un certain type de rapport à la mémoire virtuelle. Et que l'on se place d'un côté ou de l'autre du globe, en Amérique ou en Europe, en Afrique ou en Asie, ou en Océanie, ce rapport à la mémoire collective ne sera pas le même. C'est peut-être là ce qui fonde la différence des cultures. Il ne s'agit surtout pas là d'apprécier à cette aune une culture plutôt qu'une autre. Cela serait un redoutable contresens. Seulement, ce regard culturel porté sur les œuvres, qui implique une sélection plutôt qu'une autre, engage un certain rapport à la mémoire collective, une identité et une exigence culturelle. Même si les œuvres d'art transcendent ce paradoxe du particulier et de l'universel, même si, émanant d'une singularité particulière, elles parviennent à atteindre l'universel en l'homme, il semble qu'il faille laisser à chaque culture géographiquement située, la responsabilité du choix des œuvres à transmettre au public. Il s'agit là vraiment d'un enjeu politique. La mémoire constitue le ferment de l'identité culturelle. C'est là ce qu'affirme Todorov dans son ouvrage *Les abus de la mémoire* : « La culture, au sens que les ethnologues donnent à ce mot, est essentiellement une affaire de mémoire. » Ce dont je me souviens, c'est ce que je suis, pourrait-on dire. Dans le sens où mon histoire, mon passé, et ce dont je veux bien me souvenir constituent le socle intime de ma vie psychique. Il en est de même pour un peuple. « Posséder la culture française, c'est d'abord connaître l'histoire et la géographie de la France, ses monuments et ses documents, ses manières d'agir et de penser » rappelle Tzvetan Todorov. On sait que la meilleure manière d'aliéner un peuple, de l'acculturer, c'est d'essayer de lui effacer sa mémoire. C'est là l'entreprise de toutes les dictatures totalitaires. Et Primo Levi a raison de signaler que « l'histoire entière du « Reich millénaire » peut être relue comme une guerre contre la mémoire. »²¹ C'est la raison pour laquelle nous devons être particulièrement vigilant lorsqu'il s'agit d'« organiser » la mémoire, « d'organiser les

²⁰ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*. Editions Arléa, 1995, 61p.

²¹ Primo Levi, *Les Naufragés et les rescapés*, Paris, Gallimard, 1989, p.31, cité par Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, *ibid.*p.10.

informations du monde », comme le proclame le site de Google Print²². Organiser ? Et comment ? C'est là la question.

Il s'agit de mettre en forme les connaissances. Cette responsabilité est fondamentale. Pour répondre à cette exigence cruciale, Jean-Noël Jeanneney, dans son livre *Quand Google défie l'Europe*, nous donne des pistes. Il s'agit de « rappeler inlassablement que la connaissance doit se construire d'abord selon des considérations globales, des raisonnements d'ensemble, des visions synthétiques, plutôt que par des énumérations encyclopédiques. »²³ C'est là bien sûr la première exigence. L'ordonnancement d'une bibliothèque virtuelle pose la question du rapport au savoir. Comment voulons-nous apprendre ? Quelle est la nature de notre compulsion cognitive ? Est-ce mu par une véritable curiosité intellectuelle que nous voulons connaître ou est-ce à l'instar de ce pathétique personnage de *La nausée*²⁴ de Sartre, qui, par besoin de se cultiver, dévore tous les livres de la bibliothèque municipale de Bouville en commençant par la lettre A ? L'attitude d'un tel personnage paraît absurde, tant son rapport au savoir semble coupé d'une motivation vraiment profonde. Voulons-nous devenir des *Bouvard et Pécuchet*²⁵ de la connaissance ? Le roman de Flaubert, qui met à jour les échecs successifs des deux héros à mettre en œuvre les connaissances livresques accumulées au mépris d'une réflexion sur l'enchaînement des sciences et leur transmission, nous met en garde. La mémoire virtuelle que constitue une bibliothèque numérique doit garder de la mémoire humaine ce qui fait son trait spécifique, la sélection.

« Il s'agit moins de rêver à une exhaustivité, toujours utopique, que d'aspirer à la plus riche, la plus intelligente, la mieux organisée, la plus accessible des sélections possibles », écrit Jean-Noël Jeanneney. C'est là la vocation d'une bibliothèque numérique, d'une bibliothèque virtuelle digne de ce nom. La bibliothèque virtuelle doit être un projet culturel, répondant à cette question primordiale : « comment mettre à disposition des richesses intelligemment choisies et utilement organisées en corpus ? » Pour répondre à cet enjeu, précise Jean-Noël Jeanneney, la tâche est double. Il s'agit d'une part, d'« établir, mettre à jour, faire évoluer la liste de ce qui serait numérisé, en déterminant le mode le mieux adapté aux différents types de documents et aux ressources allouées ». Les critères de sélection des documents sont à ses yeux « la rareté du document et sa fragilité, certes, mais aussi l'utilité à escompter pour le profit des chercheurs et le rayonnement de l'Europe, et encore et surtout, la place de chaque pièce dans un ensemble pertinent, dans un « bloc de savoir » ». La construction

²² <http://print.google.com/googleprint/about.html> "Google's mission is to organize the world's information".

²³ Jean-Noël Jeanneney *Quand Google défie l'Europe*. Editions Mille et une nuits, mai 2005. 114p.

²⁴ Jean-Paul Sartre *La nausée* Edition Gallimard, 1970

²⁵ Gustave Flaubert *Bouvard et Pécuchet*, Edition Alphonse Lemerre, 1881.

d'une bibliothèque virtuelle est en effet l'occasion de réfléchir à la constitution de ces blocs de savoir. Ce qui est intéressant dans une bibliothèque numérique, c'est précisément le décloisonnement des disciplines qu'elle permet. Puisqu'il est facile, par l'hypertexte, de passer d'un domaine à l'autre, d'une discipline à une autre, autant jouer le jeu de l'interdisciplinarité. Non pas seulement pour jouer la carte de l'innovation, mais parce que cette rencontre des disciplines est souvent source créatrice de savoir. Comme le montre Yannick Maignien, responsable de la politique scientifique de numérisation à la Bibliothèque nationale de France, la bibliothèque numérique contemporaine doit permettre cette *archéologie du savoir*²⁶ chère à Foucault. En décloisonnant les disciplines, qui sont « principes de contrôle de la production du discours », « La collection numérisée doit ouvrir ses corpus tout autant sur les disciplines (la médecine, la botanique, le droit,...) qu'à cette « tératologie du savoir » toujours à réinterpréter, à réinterroger, dans la mesure où ces « monstres rôdent dont la forme change avec l'histoire du savoir (p. 35) », « et les monstres vrais peuvent être temporairement en marge (comme Mendel pour la découverte de la génétique), en avance sur des auteurs qui sont "dans le vrai" de leur époque et qui ne sont qu'erreur disciplinée ».²⁷ La classification classique des disciplines laisse à la marge des sources de savoir qu'elle disqualifie, parce qu'elles n'entrent pas dans les normes que ces disciplines s'imposent à elles-mêmes. Une bibliothèque virtuelle digne de ce nom devrait permettre cet entrelacement des disciplines, en suscitant un autre mode de rapport au savoir. Le numérique permet cette rencontre et ce décloisonnement, et aussi une autre relation entre l'auteur et le lecteur. La numérisation en mode texte permet au lecteur d'intervenir dans la lecture, d'émettre des commentaires, de s'approprier ainsi la mémoire collective contenue dans la mémoire virtuelle de la bibliothèque numérique. Le fossé qui séparait l'auteur de lecteur tend à s'estomper et à perdre son caractère d'autorité. Comme le montre Yannick Maignien, cette disparition progressive de la fonction auteur était déjà « programmée » dans l'œuvre de Michel Foucault. « La disparition de la fonction-auteur d'une façon qui permettra une fois de plus à la fiction et à ses textes polysémiques de fonctionner à nouveau selon un autre mode » « On peut imaginer une culture où les discours circuleraient et seraient reçus sans que la fonction-auteur apparaisse jamais. »²⁸ Sans aller

²⁶ Michel Foucault *L'archéologie du savoir*. Editions Gallimard, 1969, 275p.

²⁷ Yannick Maignien *La bibliothèque de Michel Foucault*, dans *Rencontres Médias 1* (1996-1997). Aspects des nouvelles technologies de l'information, @Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 1997, p. 83-105. Yannick Maignien cite *l'archéologie du savoir*, *ibid.* Ce texte est disponible sur le site <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/>

²⁸ Michel Foucault, *l'archéologie du savoir*, *ibid.*, cité par Yannick Maignien, *La bibliothèque de Michel Foucault*, *ibid.*

complètement jusque là, c'est peut-être à ce nouveau genre de culture que nous invite les bibliothèques numériques.

La mémoire virtuelle contenue dans les bibliothèques numériques peut ainsi remplir sa mission dignement, en proposant un autre mode d'accès au savoir et à la culture, par delà les barrières et les frontières. « L'originalité serait de réfléchir en terme d'ensembles dont le principe ferait sens, au regard des curiosités scientifiques et civiques, pour le présent et pour l'avenir. Ce serait la meilleure manière de répondre à cette inquiétude lancinante du n'importe quoi, de la dispersion du savoir en poudre dont on a vu que le président des bibliothécaires américains s'est fait le dénonciateur persuasif et inquiet »²⁹, conclue Jean-Noël Jeanneney.

Aujourd'hui, à l'heure de la mise en œuvre de la Bibliothèque numérique européenne, espérons que l'Europe propose et propulse un contre-modèle digne de ce nom à Google.

Maintenant, après avoir défini quel genre de bibliothèque nous voulons, il nous faut entrer dans la description de ce travail documentaire de longue haleine que constitue la numérisation d'une collection particulière. Il s'agira du versant documentaire de la construction d'une mémoire virtuelle. Nous nous appuyerons sur notre expérience professionnelle au CDJC, où nous avons réalisé le catalogue numérique de la collection de tracts. Cela pour une simple raison. Il me semble qu'il est fortement difficile de parler de valorisation de collection numérique de manière abstraite. Dans la mesure où chaque collection numérisée implique des décisions spécifiques concernant les choix de numérisation, de description, et de mise en valeur des documents. Nous avons choisi de parler de la numérisation des tracts parce que cette mise en valeur du patrimoine historique est en elle-même particulière. Et elle oblige à visiter sous un autre angle la notion de patrimoine. S'agissant de tracts, pour la plupart antisémites, véhiculant des idées fascistes, des clichés vecteurs de haine, des discours de destruction, la numérisation de tels documents, s'inscrit ipso facto dans ce que Primo Levi a appelé le « devoir de mémoire ». Et cela nous oblige à considérer sous un autre jour la construction de cette immense mémoire virtuelle.

Comment la construction d'une mémoire virtuelle peut-elle contribuer au devoir de mémoire ? Est-ce qu'un catalogue numérique en ligne peut donner l'urgence de se ressouvenir ? Comment les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication pourraient-elles nous faire entendre le « murmure des morts sans voix » selon l'expression d'Annette Wieworka ? Ces questions nous préoccupent, et nous tenterons modestement d'y répondre.

²⁹ Jean-Noël Jeanneney. *Quand Google défie l'Europe. Ibid.*

III De la mémoire virtuelle au devoir de mémoire.

Nous verrons ici comment la construction de la mémoire virtuelle peut s'inscrire dans le devoir de mémoire. Cette question peut surprendre au premier abord, mais elle est née à l'occasion de mon expérience professionnelle au mémorial de la Shoah. Réaliser le catalogue numérique des tracts du C.D.J.C. était en quelque sorte un travail d'archiviste et d'historien.

Ces tracts étaient des documents exceptionnels qui attestaient de cette période troublée de la seconde guerre mondiale, de la montée en puissance en Europe de nombreux courants fascistes, et de la propagation subséquente d'une idéologie antisémite, qui a conduit indirectement à ce que Raoul Hilberg appelle *la destruction des Juifs d'Europe*.³⁰ Ipso facto, ce travail s'inscrivait donc dans le devoir de mémoire. J'ai d'abord voulu restituer ici les étapes de ce travail pour montrer toute la dimension documentaire de la construction de la mémoire virtuelle. Puis, je me suis rendue compte que ce travail documentaire avait inéluctablement un aspect éditorial, puisqu'il me fallait penser à la manière dont seraient reçus ces documents par le public. Ces tracts sont des témoignages historiques, et leur réception implique une manière d'appréhender l'histoire. Souvenons-nous de ce que Paul Ricoeur dit du témoignage : « Avec le témoignage s'ouvre un procès épistémologique qui part de la mémoire déclarée, passe par l'archive et les documents, et s'achève sur la preuve documentaire. »³¹ J'ai voulu réfléchir sur la manière de porter les témoignages à la connaissance du public, en me référant à deux formes de témoignages, les archives documentaires, et la mémoire déclarée. C'est la raison pour laquelle ce travail documentaire sur les tracts sera mis en parallèle avec un nouveau genre d'archives : les archives audiovisuelles des survivants de la Shoah. Ce sont là des mémoires déclarées, des visages d'hommes et de femmes qui racontent un moment douloureux de leur vie, l'expérience de la déportation. Comment mettre en scène ces différentes formes de témoignages ?

³⁰ Raoul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, 2 tomes, Folio/histoire, Gallimard, 1995

³¹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil Septembre 2000, Coll. L'ordre philosophique.

A. La réalisation du catalogue numérique du fond d'archives de tracts du C.D.J.C.

Qu'est-ce qu'un tract ? Dès que l'on parle de tracts, on pense à la propagande. La finalité du tract est de convaincre, de persuader, de faire adhérer, de manipuler. Distribués dans la rue, ou collés sur les murs, les tracts, discrètement, influent le mouvement des idées. Comme le remarque très justement Madeleine Barnoux³², les tracts sont une « source primaire de l'histoire », mais ils peuvent aussi « contribuer à en fausser le cours ». Le tract, source historique, peut aussi plus directement participer à l'histoire, en être un acteur, rendant à l'écrit une primauté sans cesse contestée. C'est en effet dans les tracts que se vérifie l'idée énoncée par Béatrice Fraenkel, directrice d'études à l'E.H.E.S.S.³³, de la performativité de l'écrit, au sens où les tracts ont un réel pouvoir de persuasion, et qu'ils ont vraiment pour vocation d'embrigader les esprits. Ils appellent à l'action, à la haine, à la violence, où encore à l'espoir. C'est une littérature de l'instant, immédiate, écrite pour répondre à un événement précis et avoir prise sur lui.

La collection de tracts du Centre de Documentation Juive Contemporaine rassemble des tracts émis tout le long du vingtième siècle, et plus particulièrement pendant la seconde guerre mondiale. Fidèle à la mission du CDJC, attester de l'antisémitisme d'hier et d'aujourd'hui, la collection regroupe de nombreux tracts véhiculant la haine des Juifs depuis le début du siècle jusqu'aux dérives du nationalisme contemporain. C'est un éventail de tracts de toute sorte. Programmes politiques de partis, bandes dessinées antisémites sous formes de petites brochures se dépliant, photographies de familles idéales avec enfants à la peau et aux cheveux clairs, instruments de la propagande vichyssoise, discours nazis, mais aussi des brochures clandestines résistantes dissimulées dans des livres de cuisines pour enfants ou le mode d'emploi d'un jeu de dames. A regarder, à analyser, à décortiquer ces morceaux de papiers jaunis, on est stupéfait de l'ingéniosité artisanale avec laquelle ont été conçus ces documents. Dans cette collection, il fallait distinguer les tracts, des brochures, des papillons. Les papillons sont de petits autocollants qui se collaient sur les vitrines. La plupart représentait des caricatures antisémites.

³² Madeleine Barnoux. *Littérature éphémère et sources de l'histoire*. Les tracts à la bibliothèque nationale de France. Article paru dans le Bulletin des Bibliothécaires Français, Paris, T. 41, n°3, 1996.

³³ Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Pourquoi numériser le fonds d'archives de tracts ? La collection de tracts du C.D.J.C. est unique, rare et précieuse, car elle a une valeur éminemment historique. La consultation manuelle des documents originaux, même si elle s'accompagne du plus grand soin, risque d'abîmer ces documents déjà jaunis et parfois déchirés.

1. La situation initiale.

Le fonds d'archives de tracts du Centre de Documentation Juive Contemporaine était initialement classé par format. Ces tracts étaient rangés dans trois boîtes d'archives vertes, sur lesquelles était inscrit : « petit », « moyen », « grand ».

La cotation, c'est-à-dire le numéro inscrit sur chaque tract, avait été déterminée en fonction de ce critère de format. Sur les petits tracts, on lisait l'indicatif PE suivi du numéro, sur les tracts moyens l'indicatif MO, sur les grands tracts, l'indicatif GR.

2. Quel classement ?

Pour réaliser le catalogue numérique des tracts, il me fallait tout d'abord penser à un classement plus pertinent. Je m'imaginais : si j'étais historien chercheur, ou bien même simple curieux, quelle serait ma démarche pour chercher un tract ? La réponse ne se fit pas attendre. Je chercherai selon l'émetteur du tract. Je peux vouloir voir un tract nazi, un tract communiste, un tract du Rassemblement National Populaire...

Ce classement selon l'émetteur pouvait lui-même s'intégrer dans un classement thématique.

Par exemple, je recherche un tract antisémite, ou je recherche un tract résistant.

Et, à un troisième niveau, ce classement thématique pouvait s'intégrer dans un classement chronologique. Par exemple, je recherche un tract antisémite de l'après-guerre.

Et, quatrième niveau, je peux vouloir rechercher un tract selon sa provenance géographique.

Par exemple, je recherche un tract allemand antisémite émis avant la seconde guerre mondiale.

Pour réaliser ce classement, il me fallait d'abord savoir de quoi il était question dans chaque tract.

Au moyen d'un classeur Excel, je réalisais un premier tableau, qui devait faire figure d'inventaire, et proposer une grille de lecture des tracts. Je distinguais plusieurs « catégories », qui formaient les colonnes du tableau.

Ces catégories étaient les suivantes :

- Emetteur
- Date

- Revendication : pour/contre.
- Extrait du message clé
- Description sommaire de la forme : visuel/ image/ couleur/ type de texte.
- Nombre de pages, recto/ verso.
- Cible.

Ce premier tableau allait me permettre d'effectuer un premier classement de repérage. A l'aide des couleurs, je répertoriais les principales thématiques des tracts. Ce qui donnait une telle palette chromatique et thématique.

- Etat Français Vichy
- Mouvements nationalistes antisémites pétainistes
- Allemagne nazie
- Mouvements nationalistes antisémites négationnistes d'après guerre
- Mouvements américains antisémites contre la guerre
- Mouvements juifs
- Alliés Anglais (Churchill) et Américains (Roosevelt)
- Front populaire avant-guerre
- Mouvements résistants gaullistes
- Résistance allemande à Hitler
- Italie fasciste

Ce classement était encore trop sommaire et grossier à mes yeux. Il me permit juste de distinguer les thématiques principales. Il fallait affiner.

Pour effectuer un classement valide, il me fallait intégrer les quatre critères désignés plus haut, l'émetteur, le thème, la chronologie, la géographie : quatre entrées dans la collection de tracts. Il me fallait établir un plan de classement.

Le plan de classement

Le plan de classement est l'armature logique du catalogue numérique. Il définit la manière dont sont classés les tracts. Il s'agit de proposer un plan de classement cohérent et rigoureux sur le plan historique, qui prenne en compte les attentes du public.

La période de la seconde guerre mondiale peut être envisagée selon plusieurs angles.

Le chercheur peut décider d'étudier spécifiquement les affrontements militaires. Il peut centrer son attention sur la Shoah, sur les camps de concentration. Ou bien concentrer son

intérêt sur le gouvernement de Vichy. Il peut également focaliser son attention sur la résistance. Autant de thèmes et d'objet d'études aussi différents les uns des autres, qui pourtant se réfèrent à une même réalité historique : la seconde guerre mondiale.

Le plan de classement devra prendre ces objets d'études en considération.

En outre, les catégories du plan de classement doivent être pensées, non seulement en considérant la collection de tracts existante, mais aussi en prévision des autres tracts, qui s'intégreraient, à l'avenir, dans le catalogue.

En collaboration avec Diane Afoumado, historienne et documentaliste au C.D.J.C, j'établis le plan de classement suivant :

Plan de classement des tracts.

TR1 Fin XIXème_ début XXème.

1A Politique

1B Antisémitisme

1C Divers

TR 2 Affaire Dreyfus (1894)

2A Antidreyfusards

2B Dreyfusards

2C Divers

TR 3 1900-1932

3A Allemagne (Tracts antisémites)

3B Danemark

3C Autriche

3D Grande-Bretagne

3E Première guerre mondiale

3^F Divers.

TR4 Entre-deux-guerres France

4A : Mouvements et Partis politiques nationalistes

4Aa : Action française
4 Ab : Croix de feu
4Ac : Faisceau français
4Ad : Francisme
4 Ae : Les Francistes
4Af: Front Franc
4Ag : Jeunesse Patriote
4Ah : Ligue France-Catholique
4 Ai : Union anti-maçonnique de France
4Aj : Parti populaire français:
4Ak : P.S.F. (La Roque)
4Al : Rassemblement anti-Juif de France.
4Am : Républicains nationaux
4An : Solidarité française.
4Ao : Divers.

4B : Partis de gauche

4Ba : Parti socialiste
4Bb : Parti Communiste français
4Bc : Parti Radical
4Bd : Divers

4C : Antisémitisme

4D : propagande contre le Front Populaire

4^E : Mouvements culturels

4Ea : mouvements culturels juifs

TR5 Allemagne nazie (1933-1945)

5A : Propagande nazie en Allemagne

5Aa : propagande nazie pour les élections de 1933.

5Ab : propagande nazie après les élections.

5B : Propagande nazie contre les « ennemis » du Reich : anticomuniste + antisémite + anti-alliés.

5Ba : Propagande antisémite

5Bb : Propagande anticomuniste

5Bc : Propagande anti-Alliés

5C: Propagande nazie en France

5Ca : propagande nazie en allemand adressée aux Alsaciens

5D : Propagande nazie en Belgique.

5E : Propagande nazie en URSS (Sauf-conduits de la Wehrmacht.)

5F : Journaux allemands

5G : Résistance allemande à Hitler.

5H : Allemagne nazie, divers.

TR6 Italie fasciste

6A : Propagande antisémite.

TR7 France sous l'Occupation

7A : Propagande antisémite

7Aa Institut d'études aux questions juives.

7Ab Centre de Documentation et de propagande.

7Ac : propagande contre Léon Blum.

7Ad: propagande antisémite royaliste.

7Ae : papillons antisémites.

7Af : tracts antisémites divers.

7B : Propagande anti-bolchevique

7Ba : Comité d'Action Anti-bolchevique.

7Bb : Propagande anti-bolchevique diverse.

7C : propagande anti-alliés

7D : propagande antisémite + anti-bolchevique + anti-alliés

7E Afrique du Nord (à développer)

7F : Rafles

7G : Résistance

7Ga : tracts gaullistes.

7Gb : FFI

7Gc : Front National de lutte pour l'indépendance de la France.

7Gd : Les Français Libres.

7Ge : Les Forces Unies de la Jeunesse Patriotique

7Gf : Résistance communiste

7Gg : Les Jeunes Chrétiens Combattants

7Gh : Corps Franc de la Libération.

7Gi : Résistance diverse.

7H : Eglises

7I : Aide aux Juifs

7J : Appels.

7K : Presse nationalistes de la collaboration.

7L : Editions de propagande de la collaboration.

TR8 Vichy

8A : Propagande maréchaliste

8B : Révolution nationale

8C Mouvements armés.

8Ca Milice française

8Cb La légion française des combattants

8Cc Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme.

8D Mouvements collaborationnistes

8Da : Ligue française/ Pierre Costantini

8Db : Mouvement Social Révolutionnaire/ Eugène Deloncle

8Dc : Parti Franciste/ Marcel Bucard

8Dd : Parti Populaire Français/ Jacques Doriot

8De : Rassemblement National Populaire/ Marcel Déat

8Df : Front Social du Travail

8Dg : Front des Français

8Dh : Groupe « Collaboration »

8Di : Divers

8^E : statut des Juifs.

TR9 (1939-1945)

9A Drôle de guerre

9B : pays divers

9C : prisonniers de guerre

9D : Alliés.

9Da : Angleterre (Churchill)

9Db : Etats-Unis (Roosevelt)

9Dc : Angleterre + Etats-Unis

9Dd : Divers

9 E : tracts contre la guerre.

9Ea : tracts américains antisémites contre la guerre.

TR10 Internement-Déportation

10A Camps

10B Déportation

TR 11 Libération

TR 12 Immédiat après-guerre

12A : Commémorations

12B : Aides aux victimes de la guerre

12C : Propagande soviétique

12D : Mouvements juifs.

12^E : divers.

TR 13 Palestine-Israël.

13A Palestine (Israël avant 1948)

13B Etat d'Israël

TR 14 Extrême-droite, antisémitisme, révisionnisme, négationnisme d'Après-Guerre.

14A : Extrême-Droite et Antisémitisme en France.

14B Révisionnisme/ Négationnisme

14C Extrême-Droite en Europe (Belgique)

14D Antisémitisme américain d'après-guerre.

Remarques sur le plan de classement.

Le plan de classement a pour vocation d'orienter le chercheur, en le guidant du général au particulier. Il faut qu'il puisse s'y retrouver dans la grande multiplicité et la diversité des tracts.

Pour établir le plan de classement, il faut donc commencer par envisager un premier niveau de classement des tracts. Ce premier niveau correspond ici aux périodes historiques les plus significatives, et aux potentiels objets d'étude des chercheurs.

A l'intérieur de ce premier niveau, qui se découpe en quatorze « grands thèmes », un second niveau, matérialisé par les lettres en capitale, repère les thématiques majeures. Puis, à l'intérieur de ces mêmes thématiques, un troisième niveau de classement, matérialisé par les lettres en minuscules, indique le plus souvent quel est l'émetteur du tract.

Recopions ici les quatorze grands thèmes choisis afin de noter quelques précisions.

1. Fin XIXème_ début XXème
2. Affaire Dreyfus
3. 1900-1932
4. Entre-deux-guerres France
5. Allemagne nazie (1933-1945)
6. Italie fasciste
7. France sous l'Occupation
8. Vichy
9. 1939-1945
10. Internement Déportation
11. Libération
12. Immédiat après-guerre
13. Palestine Israël
14. Extrême-droite, antisémitisme, révisionnisme, négationnisme d'Après-Guerre.

Au premier abord, les périodes historiques ainsi définies semblent se recouper. Par exemple, les périodes « 1935-1945 », « Vichy », « France sous l'occupation », semblent se référer à la même période et on peut légitimement se demander quelle différence existe-il entre « Vichy » et « France sous l'occupation ». A cette objection, nous répondrons que notre plan de classement n'est pas seulement chronologique et géographique. Il a été conçu en

prenant en considération les attentes et les objets d'étude du public du C.D.J.C. Ici, « 1939-1945 » se réfère à la seconde guerre mondiale, au sens plein du mot guerre. Il s'agira ici par exemple de l'affrontement des troupes alliées contre l'armée du Reich. Cette catégorie se réfère à la guerre militaire. La catégorie « Vichy » se réfère directement aux tracts émanant du gouvernement de Vichy ainsi que ceux émis par les ligues et les partis pétainistes. La catégorie « France sous l'occupation » concerne la propagande, qu'elle soit antisémite, antibolchevique, ou, au contraire, résistante.

Ce plan de classement m'a permis d'établir la nouvelle cotation des tracts.

2. La cotation des tracts

La cotation des tracts fut une entreprise plus simple qu'il me paraissait de prime abord.

Conçue à partir du plan de classement, la nouvelle cotation permettait, en renommant chaque tract, d'indiquer les informations essentielles sur son émetteur, sa provenance géographique, sa revendication idéologique, et sa datation historique.

A l'aide d'une gomme spéciale, j'effaçais méticuleusement sur chaque tract l'ancienne cotation, et j'y inscrivais la nouvelle en me référant au plan de classement.

Par exemple, s'il s'agissait d'un tract du mouvement national populaire, j'inscrivais, au crayon à papier « T8De-1 ». Le dernier numéro, précédé d'un tiret, correspondait simplement au nombre de tracts émis par ce parti. Ce procédé permettait de laisser ouvert le catalogue. Tout autre tract émanant par exemple de ce parti aurait pu s'y inscrire à l'avenir, pour peu qu'on y ajoute son numéro d'exemplaire, ainsi précédé d'un tiret. Ce travail de cotation des tracts permettait ainsi d'identifier chaque tract en le replaçant dans son contexte historique. Ce fut l'étape préalable à la numérisation. Ainsi nommés, les tracts pouvaient désormais être numérisés.

3. La numérisation des tracts.

Toute numérisation implique une série de choix et de réflexions.

Faut-il numériser en mode texte ou en mode image ? Quel format de fichier choisir ? Avec quelle résolution numériser ?

Ces questions, apparemment très techniques, sont décisives, car les décisions à prendre en la matière influent bien entendu sur le mode d'accès aux documents numériques, et, dans le cas présent, sur la perception des tracts.

3.1. Mode texte ou mode image ?

Voilà une question bien plus complexe qu'elle me paraissait de prime abord. J'ai numérisé les tracts en mode image pour plusieurs raisons. Les tracts sont d'abord des documents visuels. Les couleurs et la mise en scène graphique du texte sont aussi éloquents que le message du tract à proprement parler. Instruments de propagande, les tracts font surtout appel à la sensibilité de leur destinataire bien plus qu'à leur sens critique. Parmi les tracts émis en France et en Allemagne, avant et pendant la seconde guerre mondiale, on trouvait de nombreuses caricatures antisémites, et d'autres dessins de propagande, illustration de l'idéologie fasciste; de nombreux montages photo illustraient les vertus du travail en Allemagne. Mais n'est-ce pas surtout de la force de l'image que les tracts tirent leur pouvoir de fascination ? N'est-ce pas l'image qui tape à l'œil et déjoue la raison ? L'image, par sa seule présence, n'a t'elle pas un pouvoir bien plus grand que celui des mots ? De par son pouvoir de fascination, l'image a un lieu intrinsèque avec le pouvoir. C'est ce que montre Louis Marin dans son livre *Les pouvoirs de l'image* : « L'image est à la fois l'instrument de la force, le moyen de sa puissance et sa fondation en pouvoir. »³⁴ Les tracts, en s'adressant ainsi à la sensibilité de leur cible, tiraient des images leur pouvoir de fascination, pour ôter au lecteur tout sens critique. A mes yeux, il fallait numériser en mode image, pour montrer les tracts tels quels, pour qu'ils ne perdent rien de leur force de témoignage et de preuve historique.

Mais, rétrospectivement, je me suis aperçue que ce choix n'était pas une évidence. Et je crois même que c'est parce que j'étais moi-même fascinée par la mise en scène graphique de certains tracts que ce choix du mode image s'est imposé à moi. Je me disais que ces tracts tiraient leur force de propagande de ces images stéréotypées, de ces caricatures antisémites qui fabriquaient une image ignoble des Juifs, images qui véhiculaient au rebours un antisémitisme croissant. Mais, ce choix du mode image s'avérait problématique.

Comme on l'a dit plus haut, mode image et mode texte correspondent aux deux façons possibles d'envisager un document. Le mode image s'attache principalement à la forme tandis que le mode texte s'attache au contenu. Le mode image est du côté de la sensibilité, de la contemplation, de la fascination, tandis que le mode texte est du côté du déchiffrement, du décryptage, de la critique.

A partir de ce constat, il s'agit de revenir aux questions premières. Pourquoi numériser ces tracts ? Comment montrer ces tracts au public ?

Faut-il les montrer tels quels ? Mais ces tracts ne recèlent-ils pas encore en eux-mêmes un potentiel risque de manipulation ? Le choix entre mode texte et mode image s'avère être ici

³⁴ Louis Marin, *Des pouvoirs de l'image*. Paris. Edition du seuil. Collection « L'ordre philosophique. » 1993.

une composante majeure de la responsabilité éthique et éditoriale qu'implique la mise en ligne de tels documents numérisés. Ne faudrait-il pas plutôt neutraliser le pouvoir de ces images pour offrir ces tracts à la critique ? A cet égard, le mode texte, en un sens, se serait révélé pertinent. D'autant plus que les tracts contenaient aussi de nombreux discours, discours de Hitler, de Pétain, de nombreux programmes politiques. Discours qui se prêtent peut-être plus facilement à une herméneutique. On peut repérer dans un discours de Hitler les marques syntaxiques et sémiotiques du discours génocidaire. Ce type de travail est peut-être plus fructueux si l'on se place dans l'optique du devoir de mémoire. Et ici, comme nous y invite Tzvetan Todorov dans *les abus de mémoire*³⁵, il ne s'agit pas de sacraliser ce terme. Je veux faire référence aux deux types de mémoire qu'il distingue à cet égard, la mémoire littérale et la mémoire exemplaire. La mémoire littérale restitue un évènement dans sa littéralité et dans son unicité. La mémoire exemplaire, orientée vers la justice, sans nier la singularité de l'évènement, s'en sert « comme d'un modèle, pour comprendre des situations nouvelles, avec des agents différents. » Dans le cas présent, la mémoire exemplaire semble être l'attitude la plus responsable. Car le discours génocidaire n'est pas le propre de Hitler. On l'a retrouvé au Rwanda, diffusé par la radio des milles collines.³⁶ Analyser les discours de destruction et en faire ressortir leur structure majeure est un travail qui s'ancre dans cette mémoire exemplaire, parce qu'elle permet de faire ressortir la logique du discours génocidaire. Mais, je pense que l'on peut aussi se prêter à une herméneutique des images, qu'il est possible de neutraliser le pouvoir des images par un discours qui en décrypte le sens. C'est dans cette mesure qu'il me semble encore difficile de trancher entre mode texte et mode image. Et je pense que la solution idéale, même si elle serait probablement coûteuse, serait de procéder aux deux modes de numérisation des tracts. Le mode texte permettrait d'analyser la sémiotique du message, et le mode image montrerait et démontrerait le pouvoir des images, en étant accompagné d'un discours de décryptage de ces images.

3.2. Le problème du « nommage » des fichiers informatiques.

Le problème du « nommage » des fichiers informatiques, selon le jargon numérique, est inéluctable, lors de toute opération de numérisation. Pour formuler cette question autrement, dans le cas qui nous occupe, il s'agit de se demander : Une fois le tract numérisé, quel sera son nom de document électronique ? Dans le cas présent, la réponse fut simple. Puisque la

³⁵ Tzvetan Todorov, *Les abus de mémoire*. Editions Arléa, 1995, 61p.

³⁶ Je fais ici référence à une conférence qui a eu lieu au mémorial de la Shoah, en Avril 2005, à l'occasion de la commémoration du génocide du Rwanda. La conférencière avait établi un parallèle saisissant entre le discours génocidaire de Hitler et celui diffusé par la radio des mille collines.

nouvelle cotation des tracts était signifiante, autant la reprendre pour le nommage des fichiers.

Il fallait seulement rajouter quelques précisions supplémentaires. La plupart des tracts étaient imprimés au recto et au verso. En ce cas, pour un tract numérisé, on a deux documents électroniques. Il faut seulement préciser, lors de l'enregistrement des documents numérisés, lequel correspond au recto, ou au verso, d'un même tract. Prenons l'exemple d'un tract des Jeunesses Patriotes imprimé recto/verso. Le premier document électronique sera nommé : T4Ag-1_r, l'autre sera nommé T4Ag-1_v. Cela est certes un détail, mais pourtant essentiel au classement des documents numériques. Il faut bien prendre garde d'appliquer la bonne nomenclature, en respectant l'usage des tirets, qui distinguent ici l'exemplaire de ses facettes respectives.

D'autres documents du fond d'archives de tracts étaient en fait des brochures. En ce cas, pour chaque page numérisée, le nommage du fichier doit prendre en compte, bien sur, l'ordre et le nombre des pages. Le procédé est similaire. Dans le cas d'une brochure émanant des Jeunes Chrétiens combattants, par exemple, on nomme chaque page numérisée ainsi : T7Gg-1_1, T7Gg-1_2, et ainsi de suite.

3.3. Le format des fichiers numériques.

Toute numérisation implique un choix du format de fichiers des images numériques.

Il nous faut ici énumérer les différents formats existants d'enregistrement des fichiers numériques. Nous nous référerons ici à deux ouvrages de références en matière de technique de numérisation.³⁷

- Le format **Gif** (Graphic Interface) a été conçu par Comuserve pour ses services en lignes. Ce format est extrêmement répandu sur Internet.
- Le format **Jpeg** (Joint photographic expert group) est adapté pour l'archivage des images et leur diffusion sur la Toile

³⁷ Alain Jacquesson et Alexis Rivier. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux* / -Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999 et « Les techniques de numérisation » Edmond Fernandez in *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations*. Collectif dirigé par Isabelle Westeel et Martine Aubry. Editions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3. Collection Travaux & Recherches.

- Le format **Tiff** (Tagged image File Format) est recommandé pour la sauvegarde des fichiers numériques.

Le format retenu a été le format **Jpeg**. C'était le format en vigueur pour tous les documents numérisés du C.D.J.C. L'enjeu était de se positionner dans un traitement commun des images.

Il restait à réfléchir à la résolution des images numériques.

3.4. Quelle résolution ?

La résolution, exprimée de Dpi (c'est-à-dire point par pouce), caractérise le degré de précision avec laquelle l'image pourra être scannée. Plus la résolution est haute, plus l'image numérisée restituera les détails et la granularité du document original. Pour choisir le degré de restitution des images numériques, je me suis référée aux résolutions de restitution, décrites dans l'ouvrage précité.³⁸ Rappelons ici les trois résolutions de restitution, qui ont été déterminées en fonction de l'usage du document numérique.

- Une résolution haute, de 300 Dpi, est recommandée pour l'archivage et la sauvegarde des documents, car une telle résolution restituera à l'écran très fidèlement le document original.
- Une résolution moyenne, de 150 Dpi, est recommandée pour l'exploitation des documents numérisés, pour obtenir une impression de bonne qualité.
- Une plus basse résolution de 72 Dpi, sera préférée pour la transmission rapide des documents numériques sur la Toile.

Dans le cas présent, le catalogue numérique du fond d'archives de tracts devait être consultable à l'intérieur du C.D.J.C, sur les postes placés à cet usage dans les salles de lecture. Il fallait donc choisir une résolution optimale. Le choix d'une résolution de 300 Dpi correspondait à une visibilité optimale des tracts numérisés.

Pour l'éventualité future où le catalogue numérique des tracts serait diffusé sur la Toile, il serait aisé de convertir cette résolution de 300 Dpi en résolution de 72 Dpi.

3.5. La numérisation en acte.

Il me fallut un peu moins d'un mois pour numériser les 650 tracts du C.D.J.C.

³⁸ Edmond Fernandez in *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations*. Collectif dirigé par Isabelle Westeel et Martine Aubry. Editions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3. Collection Travaux & Recherches.

L'outil fut un scanner à plat. L'usage d'un tel instrument est un peu près identique à celui d'une photocopieuse. Mais il requiert beaucoup plus de vigilance, de rigueur et d'attention.

Je vais reconstituer ici les étapes de la numérisation d'un tract.

- Poser le tract sur la vitre du scanner.
- Visualiser le tract à l'écran.
- Délimiter la zone à numériser.
- Enregistrer le fichier en le nommant.

4. La gestion des images numériques.

A elle seule, la numérisation ne suffit pas. L'enjeu est de présenter convenablement les documents numérisés et de mettre tout en œuvre pour faciliter la recherche. Ce qui suppose une bonne gestion des images numérisées. A cette fin, des outils informatiques performants ont été mis au point. Pour la gestion de ses fonds d'archives, le Centre de Documentation Juive Contemporaine s'est équipé récemment d'un logiciel de Gestion Electronique des Documents (GED), le logiciel Loris-Doris : une base de données informatisée multilingue lié à un thésaurus de plus de 7000 mots sur le thème de la Shoah. Ce logiciel permet de rédiger les notices des documents de telle sorte qu'elles soient conformes au format international UNIMARC. Ce format, établi par l'IFLA³⁹ est un format commun à toutes les Bibliothèques et aux centres de documentation. Son utilisation permet et facilite l'échange et la transmission des données numérisées.

4.1. Le catalogage.

Après avoir numérisés les tracts, ma mission a donc consisté à rédiger les notices de ces tracts en utilisant ce logiciel. Ainsi, j'intégrais mon travail au catalogue général des archives numérisées du C.D.J.C.

Dans le jargon de la documentation, le travail qui consiste à rédiger les notices des documents se nomme le catalogage.

Il s'agit de remplir les champs UNIMARC permettant d'identifier et de décrire les documents. Les champs « Titre » « Pays » « Langue » « Auteur » sont techniques et faciles à remplir. La tâche est plus complexe lorsqu'il s'agit de remplir le champ « résumé » et de procéder à l'indexation.

➤ Le résumé.

- Les 5 w.

Le résumé doit prendre en compte les informations essentielles qui se dégagent des tracts.

³⁹ Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques.

Il s'agit de répondre aux questions essentielles : Qui ? Quand ? Quoi ? Où ? Pourquoi ? Questions que l'on nomme en terme journalistique les 5 w. Mais il s'agit également de décrire les tracts visuellement, tels qu'ils se montrent, avec le plus de justesse et de précisions possible. C'est là un travail de lecture et de décryptage des images.

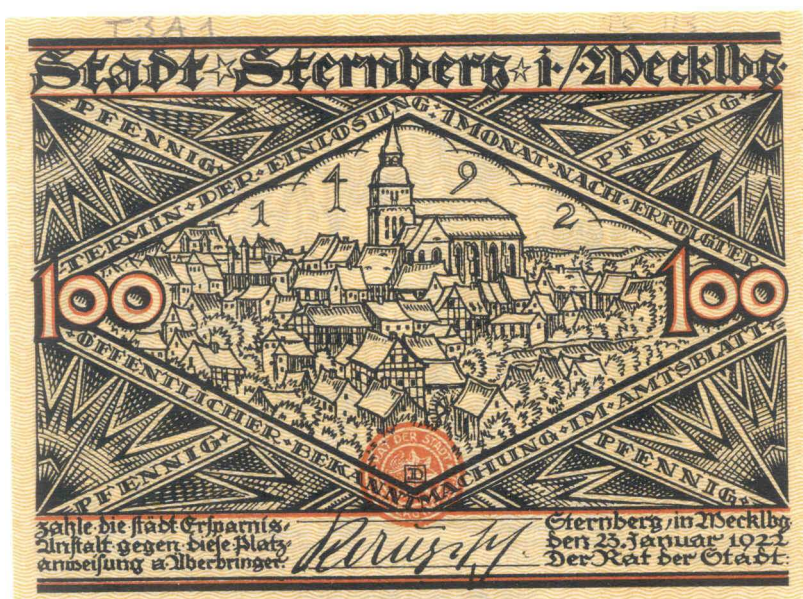
- **Le décryptage des images**

Il s'agit donc dans le cas présent de toujours resituer les images dans le contexte de leur représentation.

Dans le cas des tracts, les images ont été conçues à des fins de propagande. Chaque dessin est signifiant et tend le plus souvent à embrigader les esprits.

Les tracts jouent sur les cordes sensibles et idéologiques. Ils font appel à une série de références communes, de clichés de l'imaginaire collectif, pour réveiller en son lit la source des croyances et des préjugés. Pour marquer les esprits, ils ont recours aux symboles, aux allégories, à toute une série de repères ancestraux, d'une pseudo-sagesse populaire.

Le décryptage des tracts fait parfois appel à de vastes connaissances historiques, pour saisir la signification des images.





Prenons l'exemple de ce tract allemand de l'année 1922. Il s'agit en fait d'un avoir de 100 Pfennig émis par la ville de Sternberg in Wecklb. La gravure au recto représente la ville de Sternberg. Au recto, la gravure représente un bûcher où des hommes brûlent. La légende en bas, « *Der Feuertod der Rostienfrevler* » signifie « le bûcher des impies ».

Cet avoir commémore cet évènement qui a eu lieu le 24 Octobre 1492. Il fallait savoir que 1492 était une année noire pour les Juifs d'Espagne. L'année des massacres et des expulsions. Le tract avait indubitablement un caractère antisémite.

Cet exemple montre que la description des images implique la distinction des trois niveaux de lectures, que sont la forme, le contenu et l'interprétation. Comme l'indique Cécile Kattnig, dans une intervention intitulée « En quoi les nouvelles technologies renouvellent-elles le

traitement intellectuel de l'image? »⁴⁰, « La forme concerne essentiellement la représentation », le contenu, « la description de ce qui est véritablement présent à l'image », tandis que « le signifié relève de l'interprétation ». Pour le dire autrement, la forme correspondrait à ce que l'on voit de prime abord, un dessin, une gravure, une lithographie. Le contenu correspondrait à ce qui est dessiné, ou gravé. Par exemple, je vois une étoile. L'interprétation correspond à la signification du contenu. Que représente cette étoile ? C'est une étoile jaune. Vu le message et le contexte du tract, il s'agit là d'un symbole antisémite. Ce qui correspond à l'interprétation.

Ces trois niveaux doivent être constamment distingués pour une plus grande clarté de la lecture de l'image.

- **L'indexation.**

Celle-ci permet de percevoir et de retenir les concepts essentiels qui traduisent le contenu informatif du document examiné. Ces concepts, traditionnellement appelés mots clés résultent d'une activité intellectuelle nommée indexation. Celle-ci peut être définie comme l'activité attentive et volontaire qui fixe l'esprit sur les notions à retenir car représentatives du contenu du texte et de l'image. Nous pouvons ici citer Marie-France Blanquet, qui dans son ouvrage intitulé *Science de l'information et philosophie*⁴¹, décrit de manière fine et sensible la finalité des mots-clés : « Le mot clé devient le souvenir ou la trace mémorisée qui, tel le fil d'Ariane, permettra de rendre présent, au moment désiré, l'environnement du mot clé, c'est-à-dire le texte ou l'image dans leur intégralité. » Rendre présent le document absent, le faire apparaître dans sa virtualité numérique, c'est bien là l'enjeu majeur de la documentation électronique.

Nous avons détaillé ici les étapes de la réalisation du catalogue numérique des tracts au Centre de Documentation Juive Contemporaine. D'une part, il s'agissait de montrer, exemple à l'appui, l'aspect documentaire de la construction de la mémoire virtuelle. D'autre part, vu la particularité de ces tracts, la numérisation de tels documents, si elle participe à la construction d'une mémoire virtuelle, s'ancre également dans le devoir de mémoire. Nous avons vu à cet égard, notamment au travers de la réflexion autour du choix entre mode texte et mode image, que ce travail impliquait une responsabilité éthique et éditoriale.

⁴⁰ Cette intervention a eu lieu lors des deuxièmes rencontres nationales cdidoc-fr, les 23 et 24 Octobre 2003 à Lyon. Le texte de cette intervention est disponible sur le site <http://savoirscdi.cndp.fr/rencontrelyon/kattnig/kattnig.pdf>

⁴¹ Blanquet Marie-France. *Science de l'information et philosophie*. ADBS Editions. Paris, 1997. p. 102.

Qu'en est-il lorsqu'il s'agit de numériser les entretiens audiovisuels des survivants de la Shoah ? Ici, la responsabilité éthique et éditoriale d'un tel projet apparaît plus clairement encore. Puisque, ce qui est en jeu ici, ce n'est pas à proprement parler des documents, ce sont des visages.

B. La diffusion numérique des archives audiovisuelles des survivants de la Shoah.

Ici, il semble nécessaire de parler de cet immense projet qui a suscité maintes controverses : les archives audiovisuelles de la *Survivors of the Shoah Visual History Foundation*⁴² orchestrées par Stephan Spielberg.

C'est lors du tournage de la Liste de Schindler que Spielberg, bouleversé par les récits des survivants qui lui servaient de conseillers, leur demanda s'ils seraient d'accord pour raconter leur histoire devant la caméra. Tous acceptèrent. Depuis lors, le cinéaste décida de collecter ainsi tous les récits de survivants. Il créa, dans cette optique, la *Survivors of the Shoah Visual History Foundation* en octobre 1994. Dans un interview au quotidien *Libération*, Spielberg expliqua qu'il voulait « conserver l'histoire telle qu'elle nous aura été transmise par ceux qui l'ont vécue et qui ont réussi à survivre ; il est essentiel que nous voyions leur visage, entendions leur voix et comprenions que ce sont des gens ordinaires comme nous, qui ont subi les atrocités de la Shoah »⁴³

Cette idée de recueillir par la vidéo les témoignages des survivants de la Shoah n'est pas à proprement parler novatrice. Déjà, suite à la parution du feuilleton *Holocauste*, Dory Laub, psychanalyste, et des membres de la célèbre université de Yale, à New Haven, dans le Massachusetts, avaient décidé de mettre en œuvre un « projet cinématographique sur les survivants de l'Holocauste ». En 1995, les *Fortunoff Video Archives for Holocaust Testimonies* avaient rassemblé environ 3600 témoignages, près de 10 000 heures d'interviews recueillis aux Etats-Unis, mais aussi en Europe, en Amérique Latine, et en Israël. L'enjeu premier de ce projet est d'abord de donner la parole au survivants, une parole qui leur a souvent été ôtée. C'est d'abord le souci de l'autre qui prime. En le faisant ainsi accéder à la parole, au récit de ce qui a longtemps été perçu comme indicible, le rescapé des camps se délivre du poids d'un silence trop lourd. Geoffrey Hartmann, responsable du projet, explique ainsi sa démarche : « Le devoir d'écouter et de rétablir un dialogue avec des personnes qui ont été si marquées par leur expérience que l'intégration totale dans la vie de

⁴² La Fondation des archives de l'histoire audiovisuelle des survivants de la Shoah.

⁴³ *Libération*, 20 Avril 1995, cité par Annette Wiewiorka dans *L'ère du témoin*, Edition Hachette Littérature, 1998, Coll. Pluriel Histoire, p. 143.

tous les jours n'est qu'une apparence, bien que cette apparence soit indispensable et réconfortante. »⁴⁴

Ce premier projet de l'université de Yale, orienté vers le souci de l'autre pour l'émergence d'une parole salvatrice, se distingue en tout point de l'entreprise de Spielberg. D'abord par l'amplitude du projet. Avec Jacques Walter⁴⁵, nous pouvons qualifier cette entreprise d'« industrielle ». Le but est d'interviewer tous les survivants interviewables, quelques 300000. Aujourd'hui, au 27 Août 2005, la fondation Spielberg a recueilli 49 792 témoignages.⁴⁶

Michael Berenbaum, président de la Fondation Spielberg, estime avoir « construit, pour la première fois, un tableau des communautés juives au XXème siècle »⁴⁷. Or comme le montre Annette Wieworka dans son livre *l'ère de témoin*, une telle prétention a quelque chose de scandaleux, dans la mesure où elle résulte d'une confusion très problématique entre les concepts de mémoire et d'histoire : « L'historien qui consentirait à regarder pendant quelques deux années de sa vie, jour et nuit, ces évocations, pourrait à la rigueur faire le tableau de la mémoire chez les survivants des communautés détruites cinquante ans après leur destruction, mais en aucun cas leur histoire. » Distinction conceptuelle décisive qu'éclaire François Bédarida : « Alors que l'histoire se situe à l'extérieur de l'évènement et génère un approche critique conduite du dehors, la mémoire se place dans l'évènement, le remonte en quelque sorte, cheminant à l'intérieur du sujet. Les trajectoires ne sont pas les mêmes. La mémoire a pour objectif la fidélité, l'histoire la vérité. »⁴⁸

Outre cette confusion conceptuelle qui laisse présager du manque de recul critique de l'entreprise, le problème majeur des entretiens Spielberg est qu'ils obéissent à un protocole strictement défini. Ainsi, le témoignage « doit être consacré pour 60% à la période de la guerre, 20% aux périodes qui l'encadrent, l'avant et l'après. Mais, surtout, le survivant doit, à la fin de l'entretien, délivrer un message correspondant à « ce qu'il souhaiterait laisser en héritage pour les générations à venir. »⁴⁹ Ce qui pose problème aussi, comme le souligne Annette Wieworka dans son livre, c'est la mise en scène de l'interview. Le fait, qu'à la fin de l'interview, la famille de l'interviewé est invitée à le rejoindre en face de la caméra. Défi au projet d'extermination nazi, comme le souligne Annette Wieworka, « la famille reconstituée à la fin de l'interview est la preuve vivante de l'échec des nazis à exterminer un peuple. »⁵⁰

⁴⁴ Cette citation est extraite du livre d'Annette Wieworka, *ibid.*

⁴⁵ Jacques Walter *Les archives de l'histoire audiovisuelle des survivants de la Shoah*

⁴⁶ Cette information est disponible sur le site de l'association <http://www.vhf.org/>

⁴⁷ Cette citation est issue du livre d'Annette Wieworka, *L'ère du témoin*. Ibid. p. 145.

⁴⁸ François Bédarida « La mémoire contre l'histoire » *Esprit* n°193, p.7, cité par Jacques Walter, *ibid.*

⁴⁹ Annette Wieworka, *ibid.*, p. 147.

⁵⁰ Annette Wieworka, *ibid.*, p. 147.

Les entretiens se terminent donc selon la logique du *happy end* chère à Steven Spielberg. Et cela nous semble infiniment problématique, quand on pense au sentiment de culpabilité d'avoir survécu manifesté par certains survivants de la Shoah, et à l'ampleur des destructions et des traumatismes. Il est vrai que comme le souligne Jacques Walter, le témoignage est une violence, une violente épreuve pour le survivant, du fait que le protocole vidéo ne tolère aucune coupure, aucun « coupez ! ». Le survivant doit affronter le souvenir des camps et de sa douleur de manière continue. Pas de temps mort. La mémoire doit faire son chemin devant la caméra. C'est une violence certes, mais une violence librement consentie par l'interviewé.

Mais surtout, et c'est là ce qui nous intéresse eu égard à notre sujet, les interviews des survivants sont numérisés, indexés, catalogués de telle sorte qu'« un lecteur recherchant des lieux, des personnes ou des dates précises pourra accéder directement à la partie du témoignage qui l'intéresse. »⁵¹

L'entreprise de Spielberg nous concerne, au sens où elle s'inscrit dans une tentative de création de la mémoire collective par les nouvelles technologies, et elle nous interroge. Si l'on peut cataloguer le patrimoine, la « mémoire du monde », peut-on ainsi cataloguer des mémoires humaines et singulières ? La mémoire individuelle d'un homme ou d'une femme ayant connu l'enfer des camps peut-elle être ainsi numérisée ? La souffrance d'un visage peut-elle devenir document numérique ? Peut-on tout cataloguer alors ?

Les auteurs d'un tel projet invoquent le devoir de mémoire. Ces récits, il est vrai, sont des témoignages précieux et émouvants. A l'occasion du sixantième anniversaire de la libération d'Auschwitz, *lemonde.fr*, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, diffuse en ligne des témoignages vidéo des survivants de la Shoah. Ces témoignages nous semblent intéressants à maints égards : ils sont le récit singulier d'une expérience douloureuse. Si le Mémorial de la Shoah est partenaire de l'entreprise de Spielberg, les entretiens numérisés n'obéissent pas au même protocole exactement. La famille ne rejoint pas le survivant à la fin de l'entretien. Regarder ces entretiens est toujours émouvant, mais c'est le principe du catalogue numérique qui pose éthiquement problème dans ce cas particulier. L'entreprise de Spielberg a suscité maintes critiques : l'article de Jean-Michel Frodon, publié dans le *Monde* du 15 Mars 1995, stigmatise cette instrumentation du témoignage rendue possible par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : « cette manière « naïve » de vouloir tout s'approprier, tout stocker dans des banques de données même l'indicible traduit un état d'esprit typique des tendances hégémoniques de Hollywood, comme de la pulsion totalitaire de l'informatique, Spielberg apparaissant comme le grand prêtre de leur

⁵¹ Le procédé a également été entrepris par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, dans la lignée de l'entreprise de Spielberg. Cette citation est extraite de la revue *Culture et Recherche* n° 103, octobre, novembre, décembre 2004.

union. Elle est lourde de dangers, que l'on veut croire inconscients, quant au mécanisme même de la mémoire : face à un événement tel que la Shoah, la mise sur ordinateur produit un effet de masse, un « lissage », une unification d'éléments disjoints, infiniment problématiques. »⁵² Jean-Michel Frodon nous met en garde contre le risque d'instrumentalisation de ces témoignages rendu possible par leur mise à disposition sur Internet. Il s'avère en effet possible de « surfer » d'un témoignage à l'autre, de comparer les récits comme le souligne Jacques Walter.⁵³ Mais tout dépend de l'usage et de la responsabilité de l'internaute. Ces survivants offrent leur témoignage dans la fragilité et l'authenticité de leur visage. Le concept de Levinas semble approprié pour décrire cette parole : « L'autre homme commande de son visage qui n'est pas enfermé dans la forme de l'apparaître, nu dépouillé de sa forme, dénudé de sa présence même qui le masquerait encore comme son propre portrait ; peau à ride, trace d'elle-même, présence, qui, à tout instant, est une retraite dans le creux de la mort avec une possibilité de non-retour. L'altérité du visage, c'est ce creux du non-lieu où, visage, il s'absente déjà sans promesse de retour ou de résurrection.⁵⁴ C'est ce visage qui s'offre dans sa vulnérabilité et dans sa fragilité, cette parole singulière qui appelle la responsabilité de celui qui l'écoute et la regarde. Cependant, il ne faudrait pas seulement en appeler à la responsabilité éthique du récepteur de l'internaute devant ces témoignages. Dans ce cadre là, de la diffusion des témoignages vidéo sur Internet, il me semble que l'émetteur, celui qui diffuse ses témoignages sur son site Internet, a une lourde responsabilité éditoriale. Au sens où se pose pour lui la question : comment mettre en scène ces témoignages ? A cet égard, on pourrait faire une brève comparaison entre le site du *monde.fr*, qui diffuse ces témoignages, et le site de la fondation de Stephan Spielberg <http://www.vhf.org/>. Le *monde.fr* diffuse les témoignages de manière sobre. L'internaute qui veut avoir accès au témoignage clique directement sur le lien approprié et le récit commence. Il n'en est pas de même sur le site de la fondation de Spielberg. Une vidéo présente l'entreprise de Spielberg. Avec comme fond sonore une musique typique de film américain, romantique et grave, pour susciter l'émotion, la vidéo montre de courts extraits de témoignages. Ces témoignages sont apparemment choisis en fonction de leur intensité dramatique. Ce sont les larmes, les mouchoirs, les voix troublées par l'émotion. C'est une mise en scène que je qualifierais de mauvais goût, rejoignant l'atmosphère des mélodrames américains. Il y a là à mes yeux quelque chose de choquant. Toute cette vidéo de présentation a été conçue de telle sorte que l'internaute soit saisie d'émotion, peut-être de

⁵² « La Shoah interactive », article de Jean-Michel Frodon, le monde du 15 Mars 1995. Cet article est disponible sur <http://abonnes.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi?ID=243cad2e8b071c0b17044ccda18c771eb305c3e9d6c1644b>

⁵³ Walter Jacques. *ibid*

⁵⁴ Levinas Emmanuel, *Humanisme de l'autre homme*, Edition Fata Morgana, Coll. Livre de poche, biblio, p.8.

pitié. Le message est clair : “ *to overcome prejudice, intolerance, and bigotry _ and the suffering they cause,_ through the educational use of the Foundation Visual history testimonies*”⁵⁵ Le message est éducatif, et se tourne exclusivement vers l’avenir. S’il est vrai que la connaissance de la Shoah écarte normalement les préjugés, l’intolérance et le fanatisme, néanmoins, comme le souligne Annette Wieviorka dans son livre *l’ère de témoin*, l’entreprise de Spielberg tend à faire des témoins du génocide les apôtres d’un monde meilleur, les nouveaux héros de notre temps. Or, c’est là un écueil, et une mystification : « Comment avoir le courage de dire que l’expérience concentrationnaire ne donne aucun talent prophétique, qu’elle ne permet malheureusement pas de mieux savoir comment lutter contre la barbarie à venir ? » commente Annette Wieviorka.⁵⁶ Il y a dans l’entreprise de Spielberg un contresens, une complaisance à entrer ainsi dans le pathos du survivant, à le faire entrer dans ce rôle prophétique, qui n’a au fond aucune raison d’être. Et cette mise en scène mélodramatique du site de Spielberg, s’inscrit me semble t’il dans ce que Debord appelait « la société du spectacle ». Comment pourrait-il d’ailleurs en être autrement au regard de la dimension hollywoodienne du personnage ? Les interrogations de Anne-Lise Stern, ancienne déportée, nous questionne : « quel savoir est espéré là, quels aveux sur nos lits de morts, de quel secret de famille (sur la famille) Où pourraient mener toutes ces écoutes de survivants par des gens un peu ou beaucoup trop formés ? A des clips, je le crains, dont joueront, jouiront, les générations futures (et déjà...) »⁵⁷ C’est bien à une succession de clips que ressemble la vidéo diffusée sur le site de Spielberg. Clips divulguant l’intimité et la souffrance des survivants, avec un grand renfort de pathos attendu (musique, mouchoirs, larmes). Et ce phénomène, comme le souligne très justement Annette Wieviorka, n’est pas spécifique aux témoignages sur la Shoah, mais s’inscrit dans l’aire du temps comme phénomène social contemporain. Phénomène que décrit Dominique Mehl, sociologue, dans son livre *La télévision de l’intimité*. Cette télévision de l’intimité est fondée sur « l’expression et sur les témoignages. »⁵⁸ Ce concept signale « la crise du discours expert et la mise en cause du discours expert des savants et des spécialistes. » Voilà qui est préoccupant. Si ces témoignages comme mémoires individuelles sont émouvants, ils ne sauraient faire l’objet d’une mise en scène mélodramatique, au risque de satisfaire un goût

⁵⁵ C’est là le slogan de la fondation, voir le site <http://www.vhf.org/>. « Pour combattre les préjugés, l’intolérance, le fanatisme, et la souffrance qu’ils causent, par l’usage éducatif des témoignages d’histoire audiovisuelle de la fondation ».

⁵⁶ Wieviorka Annette. *L’ère de témoin*, *ibid*, p. 169.

⁵⁷ Cité dans Wieviorka Annette. *L’ère de témoin*, *ibid*, p. 176

⁵⁸ Dominique Mehl *La télévision de l’intimité*, Paris Seuil 1996, p.11-12, cité par Annette Wieviorka, *L’ère de témoin*, *ibid*, p. 178

du spectaculaire, rejoignant l'esthétique de la télé-réalité. Ces mémoires individuelles ne sauraient non plus se substituer à l'histoire.

Et c'est en ce sens que même si elles sont externalisées dans les catalogues numériques, on peut se demander si elles s'inscrivent dans ce qu'on appelle la mémoire collective. Elles s'inscrivent plutôt, comme le montre Jacques Walter dans son article⁵⁹, dans le cadre d'une « mémoire mosaïque en devenir ». Il ne s'agit pas là d'une mémoire virtuelle collective, mais d'une agrégation de mémoires individuelles, une mosaïque, une autre mémoire, rendue possible par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

C. Devoir de mémoire et mémoire collective.

Au travers de ces deux exemples, la numérisation des tracts et la mise en ligne des archives audiovisuelles des survivants de la Shoah, nous avons voulu montrer l'enjeu éthique et éditorial de ces contributions au devoir de mémoire. L'enjeu est de faire rentrer la connaissance de la Shoah dans la mémoire collective.

Nous savons, avec l'œuvre de Maurice Halbwachs, que *la mémoire collective*⁶⁰ est d'abord socialement construite. La transmission de la mémoire s'ancre d'abord dans le noyau familial, puis, elle passe par la connaissance des autres. « Pour se souvenir, on a besoin des autres. » C'est là le principal enseignement de Maurice Halbwachs. Paul Ricœur commente : « C'est à partir d'une analyse subtile de l'expérience individuelle d'appartenir à un groupe, et sur la base de l'enseignement reçu des autres, que la mémoire prend possession d'elle-même. »⁶¹

A l'heure d'Internet et de la globalisation des sociétés, la mise en réseaux des témoignages numérisés permet d'accéder autrement à la mémoire collective. Nous assistons aujourd'hui à une transmission délocalisée de la mémoire. Il s'agit d'œuvrer sans complaisance, par l'entremise des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, à ce travail de passeur de mémoire.

Si les NTIC peuvent permettre de remplacer l'authenticité d'un témoignage confié de vive voix, si elles peuvent étendre l'envergure des *cadres sociaux de la mémoire*⁶², alors, elles

⁵⁹ Jacques Walter. Les archives de l'histoire audiovisuelle des survivants de la Shoah.

⁶⁰ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1re édition, 1950).

⁶¹ Paul Ricœur *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil, 2000, Collection « L'ordre philosophique. » 665 p.

⁶² Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, (1re éd., PUF, 1925).

trouvent leur place dans « le devoir de mémoire ». A condition bien sur, de privilégier la compréhension au goût du spectaculaire, l'analyse au pathos. S'il s'agit de témoignages documentaires, on fera en sorte de mettre en évidence le contenu plutôt que la forme, pour privilégier une approche critique plutôt que la fascination exercée par la force de l'image. S'agissant des témoignages audiovisuels, si l'émotion est bien sur une composante intrinsèque de tels témoignages, on fera en sorte de ne pas l'accentuer d'avantage avec une mise en scène mélodramatique. La sobriété est de rigueur pour l'écoute de ces récits précieux de l'expérience concentrationnaire.

Conclusion

Au terme de ce chemin, où sommes-nous arrivés ? Pour le savoir, nous allons parcourir brièvement les étapes de notre course. Il s'agissait de montrer que la numérisation permettait une construction de la mémoire virtuelle.

Or, ce rapprochement conceptuel entre la mémoire et la numérisation semblait au premier abord problématique. Il fallait éclaircir pour comprendre ce rapprochement.

En quoi la numérisation construit-elle de la mémoire ? Si l'on parle de la mémoire numérique d'un ordinateur, quelle rapport existe t'il entre cette mémoire codée, abstraite et objective, et une mémoire humaine, intime et singulière ? La mémoire digitale externalise la mémoire humaine en l'allégeant de trop de contenu. Ce transfert de mémoire, loin d'engendrer l'oubli ou la perte de mémoire, offre à la mémoire humaine une prothèse inouïe.

Mais quelle mémoire virtuelle voulons-nous ? Comment construire cette mémoire virtuelle ?

L'approche des rudiments techniques de la numérisation et de l'économie numérique est préalable à une réflexion sur les choix qu'implique la construction d'une mémoire virtuelle. A l'heure où naît le projet d'une grande bibliothèque numérique européenne, il faut bien se demander comment présenter, hiérarchiser et mettre en forme le savoir en ligne, et mettre en évidence les responsabilités éditoriales, culturelles, éthiques et politiques d'une telle construction.

Or, ce que nous voulons, ce n'est pas une accumulation désordonnée de connaissances digitales. Nous voulons des chemins d'accès pertinents dans les branches du savoir, qui ouvrent des perspectives et décloisonnent les disciplines. Des chemins de traverses qui, au carrefour des blocs de savoir, permettent l'instauration d'un dialogue infini entre lecteurs et auteurs.

Et puis, dans cette optique de la responsabilité éthique et éditoriale qu'implique la numérisation des savoirs, nous nous sommes demandés comment la numérisation comme construction d'une mémoire virtuelle pouvait s'inscrire dans le devoir de mémoire. Une question née d'une expérience que nous avons voulu partager ici. La réalisation du catalogue numérique des tracts du C.D.J.C. pose des questions autant éthiques qu'éditoriales, tout comme la mise en ligne des entretiens filmés des survivants de la Shoah. Nous avons voulu montrer quelles étaient les conditions requises à la mise en ligne de tels témoignages. Une mise en ligne qui dicte une mise en scène. Concernant des archives, des documents et des mémoires déclarées qui se rapportent de près ou de loin à la Shoah, des exigences s'imposent d'elles-mêmes : Eviter à tout prix le spectaculaire, le pathos, la fascination. Faire en sorte que cette mémoire collective de la déportation se transmette sans

complaisance. Ecarter l'idolâtrie pour ouvrir le chemin de la compréhension, même s'il est très difficile de comprendre.

Et, comme Tzvetan Todorov nous y invite, il ne s'agit surtout pas de prêcher le culte de la mémoire : « Ceux qui, à un titre ou un autre, connaissent l'horreur du passé ont le devoir d'élever leur voix contre une horreur autre, mais bien présente, se déroulant à quelques centaines de kilomètres, voir quelques dizaines de mètres de chez eux. Loin de rester prisonnier du passé, nous l'aurions mis au service du présent, comme la mémoire – et l'oubli – doivent se mettre au service de la justice. »⁶³

⁶³ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*. Editions Arléa. 1995, p. 61.

Bibliographie

- Blanquet Marie-France. *Science de l'information et philosophie*. ADBS Editions. Paris, 1997.
- Buresi Charlette Cédelle-Joubert Laure *Conduire un projet de numérisation* Ed. Tec&Doc. Coll. La boîte à outils.
- Castells Manuel *La société en réseaux* Fayard, 1996.
- Fondin Hubert *Le traitement numérique des documents*. Editions Hermès, Paris, 1998. 380p.
- Foucault Michel, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969, 275p.
- Jacquesson Alain et Rivier Alexis *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux / -Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999*
- Jeanneney Jean-Noël *Quand Google défie l'Europe*. Editions Mille et une nuits. Coll. Essai. Avril 2005
- Levi Primo *Le devoir de mémoire*, Editions Mille et une nuits, 1995.
- Marin Louis *Des pouvoirs de l'image*. Paris. Edition du seuil. Collection « L'ordre philosophique. » 1993.
- Ricœur Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil, 2000, Collection « L'ordre philosophique. » 665 p.
- Simondon Gilbert. *Du mode d'existence des objets techniques*. Edition Aubier, 1958, collection Philosophie.
- Serres Michel *Hominescence*. Editions le Pommier. 2001, 339p.
- Stiegler Bernard. *La technique et le temps. Tome 2. Genèse de la désorientation*. Galilée Paris. 1996
- Todorov Tzvetan, *Les abus de mémoire*. Editions Arléa, 1995, 61p.
- Westeel Isabelle. Aubry Martine. *La numérisation des textes et des images : Techniques et réalisations*. Ed. Université de Lille. Coll. Travaux et recherches. 2003.
- Wieworka Annette. *L'ère du témoin*. Hachette Littérature, 2002.
- Wieworka Annette. *Déportation et génocide*. Entre la mémoire et l'oubli. Hachette Littérature, 1992.

Articles

Belaïd Abdel *Techniques de numérisation*

Bachimont Bruno, Crozat Stéphane : Instrumentation numérique des documents : pour une séparation fond/forme Information-Interaction-Intelligence, volume 4, n°1.

Barnoud Madeleine Littérature éphémère et source de l'histoire. Les tracts à la Bibliothèque Nationale de France. BBF, Paris, T.41, n°3, 1996

Cormerais Franck, Ghitalla Franck *Les nouvelles technologies de la formation et la question des formats* La revue de l'EPI n°93 *La formation et la question des formats*.

Dalbéra Jean-Pierre, Chef de la Mission de la Recherche et de la Technologie. Numériser le patrimoine, un enjeu collectif. *Culture et recherche*, n°77, mars-avril 2000.

Lupovici Catherine, Directrice du département de la bibliothèque numérique à la Bibliothèque Nationale de France. *De la bibliothèque classique à la bibliothèque numérique : continuité et rupture*.

Maignien Yannick *La bibliothèque de Michel Foucault*, dans Rencontres Médias 1 (1996-1997).Aspects des nouvelles technologies de l'information,

@Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 1997, p. 83-105.

Maignien Yannick, *Prospective de stockage du savoir et avenir des bibliothèques*.

Maignien Yannick *Comment comprendre le défi de Google et comment y répondre ?*

Maignien Yannick, *L'œuvre d'art et sa reproduction numérisée*. BBF, Paris, T.41, n°1.1996.

Reding Viviane, membre de la Commission européenne responsable pour la Société d'Information et Médias. « Le contenu culturel en Europe : les défis conjoints de la numérisation, de l'accès et de la préservation. »

Tanésie Pascal *Une contribution au devoir de mémoire* La numérisation des témoignages oraux de personnes déportées ou internées pendant la seconde guerre mondiale. *Culture et Recherche* n°103, octobre, novembre, décembre 2004.

Vignaux Georges. La notion de « collection » : genèses, développements, valorisations.

Walter Jacques. *Les archives de l'histoire audiovisuelle des survivants de la Shoah*.

Mémoires

Aubin Sophie La numérisation du patrimoine culturel. Bibliothèques, musées : des savoir-faire à partager. Mémoire de DESS de l'INTD, année 2002-2003.

Solviche Julie. Représentation de la connaissance dans un corpus de textes numérisés. Mémoire de DESS Conseil éditorial et gestion des connaissances numérisées. Université Paris IV, Sorbonne, année 2003-2004.

Webographie

I Les aspects techniques, pratiques et juridiques de la numérisation.

A. Aspects techniques de la numérisation

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/Num/numdef.htm>

Cette page définit la numérisation et développe ses aspects techniques.

<http://www.diffusion.ens.fr/index.php?res=conf&idconf=77>

Table ronde de Monique Cohen, directrice des Manuscrits de la B.N.F., et Catherine Lupovici, directrice du département de la bibliothèque numérique de la B.N.F., à l'Ecole Normale Supérieure. Le site donne à voir une vidéo de cette conférence, qui traite surtout du rôle de la numérisation dans la conservation du patrimoine.

B. Sites de références sur la numérisation.

http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/f_06.htm

Ce site est le site de référence national sur la numérisation. Conseils techniques, catalogues numériques, normes juridiques y sont accessibles, ainsi que les orientations de la politique nationale de numérisation.

<http://www.minervaeurope.org>

Ce site propose des références utiles donnant des exemples de bonnes pratiques, des centres de compétences, des modèles actuellement employés dans le champ culturel européen ainsi que des liens utiles vers des ressources en lignes.

C. La gestion des images numériques.

<http://savoirscdi.cndp.fr/rencontrelyon/kattnig/kattnig.pdf>

« En quoi les nouvelles technologies renouvellent-elles le traitement intellectuel de l'image ? » par Cécile Kattnig. Un document de référence sur le traitement documentaire des images numériques.

II La construction d'une mémoire virtuelle.

A. Sur le rapport entre mémoire et technique.

<http://agora.gc.ca/liens/platon.html>

La mise en garde de Platon dans le *Phèdre* par Jacques Dufrenne.

B .Penser la bibliothèque numérique.

1. Le contre-exemple.

<http://print.google.com/googleprint/about.html>

Le site de google print, qui a suscité tant de controverses.

2. Le site de référence.

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/>

Un site de référence en science de l'information et de la communication. De nombreux articles en ligne, écrits par des spécialistes et des professeurs d'université, sont consacrés aux problématiques liées à la numérisation comme construction d'une mémoire virtuelle.

3. Quelques pages intéressantes sur la construction des bibliothèques virtuelles.

<http://www.captaindoc.com/interviews/interviews14.html>

Cette page donne à lire un entretien avec Corinne Welger-Barboza, maître de conférence en Science de l'information et de la communication. Définissant la notion de bibliothèque numérique, la spécialiste montre ses enjeux. Les catalogues numériques ouvrent les frontières de la bibliothèques, qui se voit assigner des rôles nouveaux : des perspectives éditoriales pour instaurer un autre mode de rapport entre les œuvres et les lecteurs.

<http://www.sha.univ-poitiers.fr/documentation/commentairecritique1.html>

Le commentaire de l'article de Yannick Maignien intitulé « La bibliothèque de Michel Foucault ». Yannick Maignien est responsable scientifique de la numérisation à la Bibliothèque de France. Ce commentaire est dans le droit fil de notre problématique, puisqu'il s'agit de savoir si la numérisation contribue à la mémoire.

http://bbf.enssib.fr/bbf/html/1995_40_2/1995-2-p8-maignien.xml.asp

Un article de Yannick Maignien sur les choix qu'implique la construction d'une bibliothèque virtuelle.

III Mémoire virtuelle et devoir de mémoire.

<http://www.vhf.org/>

Le site de la fondation Spielberg.

<http://www.lemonde.fr>

Le site du journal le monde où sont diffusés les archives audiovisuelles francophones des survivants de la Shoah.

<http://www.memorialdelashoah.org/>

Le site du Mémorial de la Shoah

<http://www.anti-rev.org/>

Le site de référence sur la Shoah.

Annexe

Voici quelques tracts de la collection numérisée, publiés ici avec l'aimable autorisation du Centre de Documentation Juive Contemporaine.

T4Ag-1

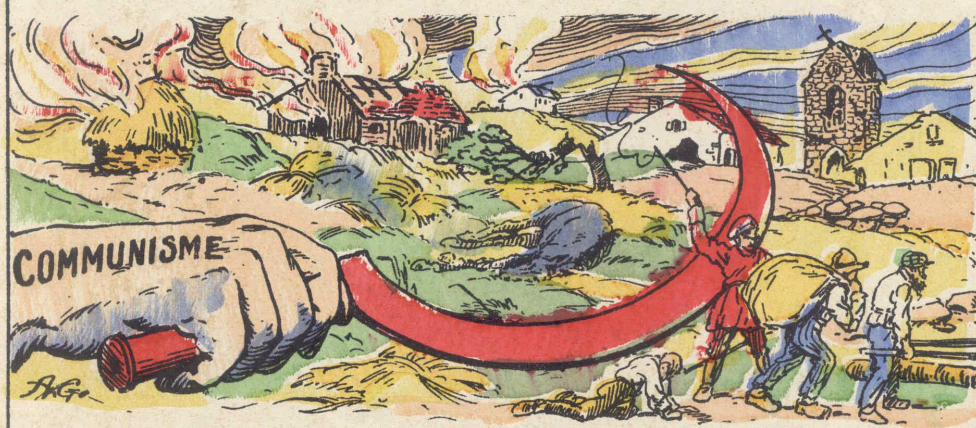
1948



Sous le Signe
du MARTEAU
et de la FAUCILLE
Communistes



LE MARTEAU : " J'écrase tout..."



LA FAUCILLE : " Je fauche tout..."

IL NE RESTERA RIEN !

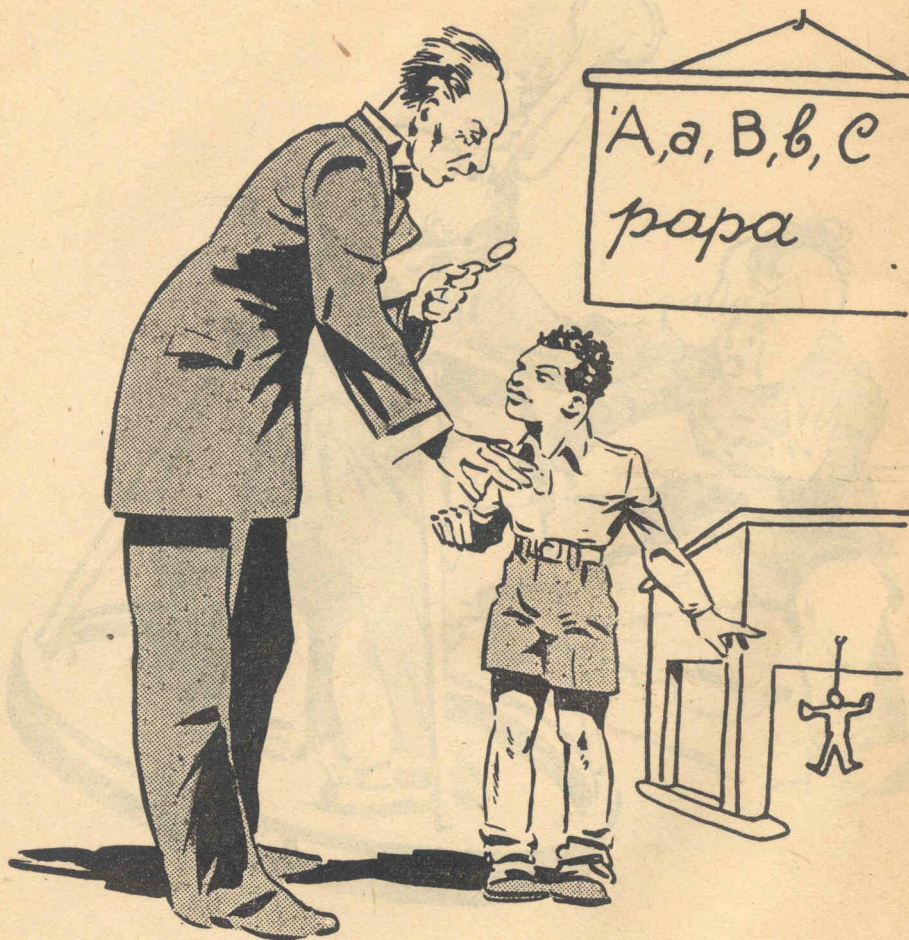
35/9
300/51

Pour résister au Communisme destructeur :
Adhérez aux Jeunesses Patriotes, 10, Rue Nouvelle, Paris (IX^e)

Reproduction réservés.



11, Rue Cujas, Paris (5^e)



Un peu plus tard, à l'école, il "cafardait"
au maître pour se "faire bien voir"

Parce que c'était un Juif!